



Relais Enfants-Parents
a.s.b.l.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Mars 2017



Rédaction : Perrini Stefania

Table des matières

1. Editorial	p.6
2. Les objectifs du Relais Enfants-Parents	p.8
3. Les moyens d'actions	p.9
3.1. Nos outils principaux pour notre missions	p.9
3.1.1. Les Entretiens individuels et familiaux	p.9
3.1.1.1. Les Entretiens préliminaires	p.9
3.1.1.2. Les Entretiens individuels avec le détenu	p.10
3.1.1.3. Les Entretiens « encadrés » avec l'enfant et son parent détenu	p.10
3.1.2. Les visites collectives	p.10
3.1.3. Les visites fêtes	p.11
3.1.4. Les groupes d'organisation aux festivités ou groupe de parole	p.11
3.1.5. Les réunions avec les institutions	p.11
3.1.5.1. Les intervenants au sein de la prison	p.11
3.1.5.2. Les intervenants extérieurs	p.11
3.1.5.3. Les institutions responsables	p.12
3.2. Le service des volontaires accompagnateurs du projet «Itinérances » issu du département Action sociale de la Croix Rouge de Belgique	p.12
3.3. Le projet « radicalisme », état des lieux depuis septembre 2016	p.13
3.3.1. Nombre de dossiers ouverts	p.14
3.3.2. Situation par établissement où le Relais est présent	p.14
3.3.3. Conclusions	p.15
4. Présence dans les prisons par arrondissements judiciaires	p.17
4.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles	p.17
4.1.1. Prison de Berkendael	p.17
4.1.1.1. Cadre et contexte	p.17
4.1.1.2. Les Entretiens	p.18
4.1.1.3. Collaboration avec les services extérieurs	p.18
4.1.1.4. Les Visites	p.20
4.1.1.5. Les groupes de paroles	p.20
4.1.1.6. Projets mis en place en 2016	p.21
4.1.1.7. Conclusions et projets pour 2017	p.22
4.1.2. Prison de Forest	p.23
4.1.2.1. Cadre-Contexte	p.23
4.1.2.2. Les Entretiens	p.23
4.1.2.3. Visites enfants	p.24
4.1.2.4. Priorités 2017	p.25
4.1.3. Prison de Saint-Gilles	p.25
4.1.3.1. Cadre	p.25
4.1.3.2. Entretiens	p.26
4.1.3.3. Visites collectives et anniversaires	p.26
4.1.3.4. Conclusions	p.28

4.2. Arrondissement judiciaire du Hainaut	p.29
4.2.1. Prison de Jamioux	p.29
4.2.1.1. Cadre et contexte	p.29
4.2.1.2. Les Entretiens	p.29
4.2.1.3. Visites collectives, « Espace enfants »	p.30
4.2.1.4. Visites encadrée ou individuelle	p.30
4.2.1.5. Groupe organisateur	p.30
4.2.1.6. Visites Festives	p.31
4.2.1.7. Projets 2016-2017	p.31
4.2.2. Prison de Mons Hommes-Femmes	p.32
4.2.2.1. Cadre et contexte	p.32
4.2.2.2. Entretiens Individuels	p.32
4.2.2.2.1. Quartier hommes	p.32
4.2.2.2.2. Quartier Femmes	p.33
4.2.2.3. Les « Espaces-enfants », <i>Hommes-Femmes</i>	p.33
4.2.2.4. Les visites fêtes, <i>Hommes-Femmes</i>	p.34
4.2.2.5. Les groupes de paroles	p.34
4.2.2.6. Les projets à Mons en 2016	p.34
4.3. Arrondissement judiciaire du Brabant Wallon	p.35
4.3.1. Prison d' Ittre	p.35
4.3.1.1. Cadre et contexte	p.35
4.3.1.2. Les Entretiens	p.35
4.3.1.3. Hopi-conte	p.36
4.3.1.4. Espace « Enfant »	p.36
4.3.1.5. Espace « Visite individuelle »	p.36
4.3.1.6. Visites festives	p.37
4.3.1.7. Conclusions et projets 2017	p.37
4.4. Arrondissement judiciaire de Liège	p.38
4.4.1. Prison de Lantin Hommes-Femmes	p.38
4.4.1.1. Cadre et contexte	p.38
4.4.1.2. Quartier Hommes :	p.39
4.4.1.2.1. Visites collectives	p.39
4.4.1.2.2. Visites encadrées	p.39
4.4.1.2.3. Visites festives	p.39
4.4.1.2.4. Projets réalisés	p.39
4.4.1.3. Quartier Femmes :	p.40
4.4.1.3.1. Visites collectives	p.40
4.4.1.3.2. Visites encadrées	p.40
4.4.1.3.3. Visites festives	p.40
4.4.1.4. Projets 2017 et conclusions	p.40
4.5. Arrondissement judiciaire de Namur	p.41
4.5.1. Prison d' Andenne	p.44
4.5.1.1. Cadre et contexte	p.41
4.5.1.2. Les Entretiens	p.41
4.5.1.3. Visites encadrées individuelles	p.42
4.5.1.4. Visites collectives, « Espace enfants »	p.42
4.5.1.5. Animations et fêtes	p.42

4.5.1.6. Projets pour 2017	p.42
4.5.2. Prison de Namur	p.43
4.5.2.1. Cadre et contexte	p.43
4.5.2.2. Les Entretiens	p.43
4.5.2.3. Les visites collectives	p.43
4.5.2.4. Les visites encadrées	p.43
4.5.2.5. Conclusions	p.44
5. Statistiques des activités du Relais	p.45
5.1. Par arrondissements judiciaires	p.45
5.1.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles : Berkendael, Forest et Saint-Gilles	p.45
5.1.1.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016	p.45
5.1.1.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis en 2016	p.45
5.1.1.3. Mandats en 2016	p.45
5.1.2. Arrondissement judiciaire de Namur : Andenne et Namur	p.46
5.1.2.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016	p.46
5.1.2.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis en 2016	p.46
5.1.2.3. Mandats en 2016	p.46
5.1.3. Arrondissement judiciaire de Liège : Lantin Hommes-Femmes	p.47
5.1.3.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016	p.47
5.1.3.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis en 2016	p.47
5.1.3.3. Mandats en 2016	p.47
5.1.4. Arrondissement judiciaire du Brabant-Wallon : Ittre	p.48
5.1.4.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016	p.48
5.1.4.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis	p.48
5.1.4.3. Mandats en 2016	p.48
5.1.5. Arrondissement judiciaire du Hainaut : Mons Femmes/hommes et Jamioulx	p.49
5.1.5.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016	p.49
5.1.5.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis	p.49
5.1.5.3. Mandats en 2016	p.49
5.2. Statistiques globales 2015 – 2016	p.50
5.2.1. Dossiers détenus ouverts/fermés en 2015 et 2016 et dossiers suivis en 2015 et 2016.	p.50
5.2.2. Nombre de dossiers enfants ouverts/fermés en 2015 et 2016 et nombre de dossiers suivis en 2015 et 2016	p.50
5.2.3. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants traités en 2015 et 2016	p.50
5.2.4. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants traités en 2015 et 2016	p.50
6. Mandats SAJ – SPJ – TJ	p.53

6.1. La collaboration avec les Services Jeunesse	p.53
6.2. La collaboration avec le Service Aide au détenu	p.54
7. Supervision individuelle et évaluation des actions	p.54
8. Collaboration avec les volontaires du Relais	p.55
9. L'équipe du Relais Enfants Parents	p.56
10. Remerciements	p.57
11. Conclusions	p.57
12. Annexes :	p.58
Annexe I Hopi-Conte	p.58
Annexe II – Rapport Conférence COPE – Zagreb (Croatie) mai 2016	p.59

1. Editorial.

Le Relais Enfants Parents existe depuis vingt ans.

Son objectif est de permettre aux enfants et adolescents, dont un parent est incarcéré, de maintenir des liens avec celui-ci.

L'incarcération d'un parent est un traumatisme dont les conséquences peuvent être considérables, elle engagera inéluctablement la destinée de l'enfant.

C'est pourquoi notre association a dès sa création décidé d'intervenir pour maintenir, renforcer le lien et accompagner les personnes.

Dès le départ, nous avons visé la qualité et le professionnalisme de notre intervention, en collaborant avec des psychologues ou assistants sociaux.

A l'heure où les prisons ne désemplissent pas (le nombre de détenus a cru significativement ces dernières années), notre travail est encore et toujours plus indispensable.

Au quotidien, le Relais permet les rencontres individuelles ou collectives entre des enfants et leur parent incarcéré avec l'intervention bienveillante de ses psychologues.

Service agréé par la Fédération Wallonie Bruxelles, le Relais est reconnu et apprécié par tous les acteurs de terrain.

En 2016, le Relais a eu à répondre, pour l'organisation de visites, aux demandes sans cesse croissantes de nos partenaires, notamment les services psycho-sociaux des prisons, les services d'aide aux détenus, les juges de la jeunesse ou de la famille, ou encore directement les détenus et leurs familles..

Si en 2015, 700 détenus ont bénéficié de nos services, en 2016, nos intervenants ont suivi 801 détenus et 1.472 enfants de détenus dans les 9 prisons où nous sommes actifs.

Nous bénéficions d'une enveloppe budgétaire fermée, aide indispensable pour la réalisation de nos objectifs, qui sera reconduite pour 2017. Toutefois, cette enveloppe ne permet pas de rencontrer à elle seule l'augmentation importante des demandes d'intervention qui nous sont faites.

En vingt ans nous sommes passés d'un subventionnement dans le cadre de la politique de *santé mentale* à un subventionnement pour l'*aide à l'enfance*, pour poursuivre aujourd'hui sous l'égide des *maisons de justice* avec un subventionnement pour l'aide au *maintien du lien* pour les détenus.

La réalité est que le Relais s'occupe par nature de nombreux aspects transversaux par rapport à ces différentes compétences. Ce travail est reconnu dans sa diversité par les tribunaux de la jeunesse, par les services de la protection de la jeunesse et par les nombreux intervenants extérieurs à la prison.

Le nombre croissant d'appels au secours de la part des familles de détenus, des enfants et de leurs responsables légaux ou tuteurs, rend plus difficiles, à budget constant, notre travail en vue maintien du lien familial, facteur d'inclusion sociale et de réinsertion.

Nos intervenants professionnels, dans le cadre des dossiers qui leurs sont confiés, prennent le temps de rencontrer le parent détenu, de prendre contact avec la famille, de préparer l'enfant à la réalité carcérale, de se coordonner avec les bénévoles de la Croix-Rouge (dont l'assistance est indispensable pour organiser pratiquement les rencontres). En outre, dans au moins 10 % des cas, nos intervenants devront se rendre au SAJ (service d'aide à la jeunesse), au SPJ (service de protection de la jeunesse), aux tribunaux de la jeunesse ou de la famille. C'est au prix de toutes ces démarches invisibles aux yeux des tiers, mais indispensables, que le maintien du lien entre le parent détenu et son enfant est rendu possible.

Qu'il soit permis ici de remercier tous ces intervenants professionnels ou bénévoles pour leur implication et leur dévouement à ce qui est une véritable cause.

L'année 2016 a été particulièrement éprouvante dans certaines prisons. Notre équipe est restée fidèle au poste et a pu faire face aux nombreuses demandes malgré un climat social dégradé.

Le rapport d'activités 2016, s'il reste marqué par ces difficultés, reflète néanmoins le grand professionnalisme de notre équipe et la volonté du Relais de venir en aide aux trop nombreux enfants qui se débattent dans des conditions de vie difficiles. C'est là une injustice que nous voulons réparer.

La directrice,
Stefania PERINI

Pour le conseil d'administration,
Arnaud JANSEN, président.

2. Les objectifs du Relais Enfants Parents.

L'action de l'Association a pour objectif de conserver à la personne détenue des liens familiaux avec ses enfants. Les principales missions du Relais Enfants-Parents visent à :

- Soutenir et accompagner le parent détenu, l'enfant et son entourage (famille, institutions, maisons d'accueil,...), pour éviter autant que possible les nuisances de la détention.
- Collaborer avec le système pénitentiaire et sensibiliser celui-ci à la dimension psychologique de l'enfant et de son parent détenu.
- Informer le public et les travailleurs médico-sociaux quant au vécu des enfants séparés de leur(s) parent(s) du fait de l'incarcération
- Participer aux travaux de recherche effectués dans le domaine, tant au niveau national qu'international

Dans le contexte des instructions relatives aux relations affectives en détention, nous nous efforçons

- de répondre au souhait du “ Rapport au Roi ” précédant l'arrêté royal du 21 mai 1965. «Ils s'inspirent plutôt de ce qui rapproche de l'existence libre que de ce qui en éloigne et tendent à sauvegarder ou à susciter le sens de la dignité et des responsabilités humaines ».
- de permettre à la personne détenue de retrouver, à l'occasion de la visite avec les enfants, une interaction émotionnelle normale où la tendresse, l'autorité, la transmission des valeurs familiales profondes peuvent reprendre leur place et leur sens.

Durant la détention du père ou de la mère, le Relais Enfants-Parents (REP) permet en outre un meilleur développement psycho-affectif de l'enfant, en limitant d'une part le dommage causé par l'incarcération de son parent et d'autre part, les souffrances de l'enfant pendant et après la période d'incarcération.

Donner aux parents la possibilité de poursuivre leurs relations avec leurs enfants favorise une meilleure resocialisation lors de la libération. Au-delà du travail sur soi que le détenu aura pu réaliser lors de sa détention, des relations enfants-parents soutenues peuvent en effet aider le parent détenu à (re)prendre conscience et garder éveillé le sens des responsabilités affectives et éducatives qu'il a vis-à-vis de son enfant, pendant et surtout après l'incarcération. Nous espérons ainsi réduire de manière importante le risque de récidive.

Notons que les missions du Relais s'inscrivent dans une perspective psychopédagogique dirigée vers le détenu et l'enfant. Aussi ne peuvent-elles en aucun cas s'apparenter aux missions socio-éducatives ou caritatives. D'autre part, la spécificité de l'accompagnement entre l'enfant et son parent incarcéré se fait à partir d'une démarche volontaire des détenus, et d'une façon non intrusive. Dans cet esprit, l'action impose la libre adhésion et le respect strict de l'anonymat des échanges en entretien.

La libre adhésion concerne l'ensemble des parties, à savoir le parent détenu, mais également l'autre parent (ou l'adulte responsable de l'enfant à l'extérieur de la prison) et l'enfant lui-même. C'est cette confiance instaurée et continuellement entretenue qui permet aux intervenants d'animer des groupes de parole avec les parents détenus autour de la problématique de la parentalité en détention.

L'anonymat de la prestation doit s'entendre comme le renoncement à toute mission d'expertise qui pourrait influencer une décision judiciaire ou administrative. Tout contact avec les instances judiciaires est élaboré dans l'intérêt des enfants et en toute transparence vis-à-vis des parties concernées.

3. Les moyens d'actions.

3.1 Nos outils principaux pour mener à bien notre mission.

Afin d'accompagner l'enfant dans sa relation avec son parent incarcéré. Si le parent peut voir son enfant lors de visites prévues par l'établissement pénitentiaire, les conditions de ces rencontres ne sont pas toujours adaptées ou optimale au maintien du lien enfant(s)-parent lors de simples visites à table ou encore lors de conflits. C'est pourquoi le Relais Enfants-Parents vise à améliorer le lien à la parentalité. Le but affiché est de permettre au parent détenu de voir seul son ou ses enfant(s) dans l'optique d'une rencontre qualitative optimale. Le R.E.P. préconise des rencontres où l'enfant se retrouve seul avec son parent. En présence de l'autre parent ou d'un autre adulte, le détenu, partagé entre ses visiteurs, n'a pas la possibilité de donner à l'enfant toute l'attention dont il a besoin. Dès lors, ces conditions permettent une relation individualisée et privilégiée entre le parent et son ou ses enfant(s).

Il est important que l'enfant soit accueilli dans un environnement adapté à son âge. Notre projet vise fondamentalement à faire d'un espace (froid, anonyme, interchangeable, fonctionnel, ...) un lieu de lien et de rencontre offrant des investissements psychologiques variés. Les visites ont lieu dans la salle de visite, en général, exclusivement réservée aux relations parents-détenus-enfants les mercredis après-midi.

Ces visites prennent différentes formes ; 1) Les entretiens individuels et familiaux : L'entretien préliminaire, l'entretien de suivi ou individuel et l'entretien avec l'enfant et la parent-détenu ; 2) Les visites collectives ; 3) Les visites festives ; 4) Les groupes de soutien aux festivités ou groupes de paroles ; 5) Les réunions avec les institutions

3.1.1. Les entretiens individuels et familiaux,

3.1.1.1. Les entretiens préliminaires :

Dès qu'une demande écrite a été introduite dans notre boîte à messages nous fixons un rendez-vous pour un premier entretien individuel : il nous permet de prendre connaissance de la demande, l'explicitier, repérer d'autres demandes implicites. Mais aussi connaître l'histoire familiale, vérifier l'adéquation entre la demande du détenu et les objectifs de notre institution.

A la fin de cet entretien préliminaire, nous réorientons le parent vers les outils qui sont à sa disposition au sein de l'établissement pénitentiaire si nous estimons que la demande ne concerne pas nos services. Sinon, une fois l'autorisation obtenue des autorités légales (protection-référent de l'enfant), nous proposons au parent nos différents outils et vérifions avec lui ce qui convient le mieux : espace enfants donc visites encadrées, et/ou suivi individuel et/ou visites encadrées lui seront proposées.

Tout au long de l'évolution de la relation, des entretiens individuels peuvent être proposés afin de mettre au point ou de rappeler les règles, le cadre, dans le but de soutenir le parent et de prévenir tout risque de mettre à mal la relation parent-enfant(s). Ces entretiens servent parfois à résoudre des difficultés d'organisation d'une visite, tant d'un point de vue psychologique (angoisse, peur, appréhension, refus de l'enfant) que matériel (accouchement, sortie en famille, maladie, impossibilité pour un bénévole navetteur...).

3.1.1.2. Les entretiens individuels avec le parent détenu :

Nous sommes confrontés à des situations de fragilités psychologiques chez le parent détenu. Un suivi pour soutenir la parentalité dans le cadre de l'aide au lien du détenu, nous semble indispensable pour rétablir ou établir ce lien. Ces entretiens auront pour but de remobiliser le parent détenu pour assumer sa position parentale en s'assurant au préalable que son état psychique le permet.

Nous rencontrons le parent détenu pour s'assurer que son rapport à la réalité est possible pour pouvoir soutenir le lien à l'enfant sans danger. Nous n'acceptons pas de mettre en contact l'enfant avec son parent détenu si ce dernier se trouve dans un état délirant, veut utiliser l'enfant ou est en décompensation. Un suivi individuel dans ce type de situation est indispensable comme préalable avant de mettre en place une rencontre entre parent et enfant. Aussi chaque détenu qui en fait la demande est reçu en entretien individuel au minimum une fois avant la mise en place d'une première visite avec son ou ses enfants. La fréquence des suivis ultérieurs dépend de la nature de la situation.

3.1.1.3. Les entretiens avec le(s) enfant(s) et son parent détenu :

Il est fréquent que nos intervenants soient amenés à rencontrer l'enfant et son parent non détenu ou son tuteur légal pour relayer la demande du parent incarcéré vis-à-vis de l'enfant et son entourage. Lors de ces entretiens nous faisons connaissance avec l'enfant, lui proposons de jouer à raconter et déposer son vécu. Nous préparons psychologiquement l'enfant au cadre de la prison et ses particularités, aux changements psychologiques et physiques de son parent en prison, de l'attente de part et d'autre... Cet entretien est fait par la personne qui va accompagner l'enfant lors de la visite en prison. C'est l'occasion rassurer l'autre parent qui va nous confier son enfant lors des futures visites et d'apaiser les craintes éventuelles. Prérequis indispensable pour le bon déroulement de la suite.

Cet outil est proposé dans des situations où la visite de l'enfant ne peut pas se dérouler dans le cadre des visites collectives. Souvent à la demande d'instances judiciaires, lors de situations où le parent nécessite une attention particulière : violence, faits de meurs, passage à l'acte, etc. ...

Légalement nous sommes tenus de veiller sur l'enfant et sur le parent détenu de son potentiel transgressif. Ce sont les entretiens que l'on appelle « parloir » parce qu'ils se déroulent sur rendez-vous dans les parloirs avocats au sein de la prison.

Nous sommes amenés à soutenir ce travail dans le cadre de mandats ordonnés par les juges de la jeunesse. Ce type de travail demande un investissement considérable en termes de temps et de préparation. Les demandes de ce type sont en constantes croissance.

3.1.2. Les visites collectives, visites encadrées et visites-fêtes dans un espace-enfant dénommé le « tri-lieu ».

Lors des visites collectives, deux intervenants du R.E.P. sont présents dans la salle prévue pour recevoir les enfants et leurs parents. Le rôle des intervenants n'est nullement interventionniste mais vise à veiller au bon déroulement de la visite entre les parents et son/ses enfant(s) afin de maintenir et/ou renforcer le lien.

En général il y a deux intervenants qui ont la possibilité de situer les besoins de l'enfant et du parent pour que le lien se développe ou se maintien dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de relever de par l'observation, les peurs, les défenses, les projections et les éventuelles souffrances afin d'y remédier, et d'apporter le soutien adéquat.

3.1.3. Les fêtes.

Les visites fêtes sont organisées en lieu et place des visites collectives standards et sont dédoublées en fonction du nombre d'inscrits. Lors de ces festivités, un goûter et des boissons seront prévus tant pour les parents détenus que pour les enfants. Les achats en nourriture, boissons et décorations seront à charge de la Caisse d'Entraide Détenus de l'établissement en général. Certains parents détenus confectionnent aussi pour l'occasion des pralines, des gâteaux aux autres (à Lantin pour exemple). Lors des visites festives en général un parent proche de l'extérieur peut participer à la journée avec l'enfant et le parent détenu. C'est fêtes varient d'une prison à l'autre mais globalement nous fêtons Carnaval (ou les enfants se déguisent pour l'occasion et font du bricolage de masque avec leur parent. La fête des pères ou mères détenu(e)s, la fête de printemps ou de Pâques. A cette occasion une chasse aux œufs est organisée et les enfants rentrent chez eux avec des confiseries. Lors fête de la Saint-Nicolas, le parent peut offrir un jouet à son enfant. Restant ainsi dans la symbolique du parent « donneur ». Nous avons aussi des bénévoles qui jouent le rôle du grand Saint, les enfants partent également avec des confiseries.

Nous fêtons également les anniversaires des enfants, le parent détenu peut dès lors choisir sur notre catalogue un présent pour son enfant. Celui-ci ne peut dépasser le montant de 25 euros et est payé soit par la direction qui gère l'argent du détenu, soit à charge du Relais quand celui-ci n'a pas les moyens.

3.1.4. Les groupes de « soutien aux festivités ».

Les groupes de soutien aux festivités ou groupe de parole entre détenus et le Relais ont pour objectif la préparation des fêtes ou la confection d'un bricolage pour leur(s) enfant(s). C'est avant tout un lieu de rencontre, d'échange d'idées et autour de l'organisation à la préparation des visites fêtes et de parole entre parents détenus. C'est également un lieu de création où chaque parent peut réfléchir, dialoguer et réaliser un objet à offrir à son enfant.

3.1.5. Les réunions avec les institutions responsables.

Ce sont des entretiens qui constituent le socle du réseau institutionnel avec lequel nous collaborons régulièrement :

3.1.5.1. Les intervenants au sein de la prison :

Ce sont les psychiatres, médecins, psychologues, assistants sociaux et autres intervenants. Nous menons conjointement des entretiens pour des situations particulières. Ce sont des entretiens pour collaborer, différencier nos places, et surtout coordonner pour mettre toutes les chances du côté de la parentalité...

3.1.5.2. Les intervenants extérieurs :

Ils sont impliqués directement dans les prises de décisions. Ces sont les juges, avocats, les Services d'Aide à la Jeunesse, les Services de Protections de la Jeunesse, etc. ...Des entretiens réguliers avec les instances sont indispensables pour vérifier les autorisations éventuelles, comprendre les dossiers... et surtout garder la loi comme « tiers » dans ces situations souvent difficiles.

3.1.5.3. Les institutions responsables de l'enfant :

Ce sont les services de placement A.M.O., crèches, centres de guidance, homes etc. ... Ce sont nos interlocuteurs directs quand il s'agit de situations qui nécessitent un encadrement pour l'enfant. Nous les sollicitons pour mener des entretiens conjointement afin d'optimiser la relation enfant(s)-parent détenu et prendre des décisions averties.

3.2. Le service des volontaires Projet Itinérances en partenariat avec la Croix Rouge de Belgique.

Le service des volontaires-accompagnateurs du projet «Itinérances» sont coordonnés par le département Action sociale de la Croix Rouge de Belgique. Afin d'optimiser et de garantir les visites parents détenus et le ou les enfants, le REP et la Croix-Rouge ont mis en place une collaboration de navetteurs volontaires. Ceux-ci viennent chercher l'enfant à son domicile ou au lieu de résidence et l'amène en visite auprès de son parent, afin qu'aucune circonstance extérieure (manque de temps, conflit entre les parents, enfants placés,..) n'entrave le maintien du lien. Nous participons activement à la formation et aux interventions des bénévoles de ce réseau. Ce service est mis à disposition des familles et est entièrement gratuit.

Les enfants de détenus sont éparpillés sur le territoire de la Communauté française et le lieu de détention d'un parent détenu n'est pas prioritairement choisi en fonction du domicile de sa famille. Les raisons qui peuvent empêcher les enfants de se rendre à la prison peuvent être multiples : la longueur des trajets, l'absence d'un véhicule dans la famille, des difficultés par rapport aux transports en commun/éloignement, des difficultés financières, le refus de la part de la famille d'effectuer les trajets, parents en conflits, institutions ou tuteur n'ayant pas les moyens matériels, des difficultés de conciliation entre la vie quotidienne (travail de l'autre parent, école, institution...) et les horaires des prisons...

Pour pallier à ces difficultés, le « Relais Enfants-Parents » propose, en partenariat avec la Croix Rouge, un service de navettes d'enfants jusqu'à la prison, qui sont prises en charge par des personnes volontaires du réseau Itinérances

Les volontaires accompagnateurs de la Croix Rouge, responsable des navettes ont des responsabilités importantes. En effet, tant l'avant que l'après visite collective sont des moments émotionnellement forts pour l'enfant. Les volontaires accompagnent des enfants – sans ressource de proximité - pour leur permettre de rencontrer régulièrement leur parent détenu dans les espaces de visites enfants-parents encadrés par les services du REP.

Demandes qui concernent des enfants qui vivent le plus souvent une situation particulièrement difficile (familles déstructurées, monoparentales, milieu précarisé, parcours en institution ...) et qui pour la grande majorité ne rencontreraient à aucun moment leur parent détenu sans ce service.

Le projet « itinérances » est le seul opérateur qui de manière communautaire, structurée, professionnelle répond à ce besoin. Plus de 23 % des enfants qui participent aux visites enfants-parents détenus sont accompagnés par des volontaires et cela vers tous les établissements pénitentiaires et de défense sociale de Bruxelles et de Wallonie.

Le volume d'activité a considérablement évolué depuis la mise en route de l'activité. Cela montre l'importance des besoins et la pertinence d'y répondre alors que les besoins continuent de s'accroître. Si les dernières années une moyenne relativement stable de 844 visites accompagnées concrétisées (sans compter les annulations). En 2016 il y a eu 536 missions de transports concrétisées par des navettes. Le nombre d'enfants ayant bénéficié de ce service est tout de même de 175 !

Plus de 300 volontaires formés et encadrés ont concrétisé cette action par un accompagnement régulier d'un ou de plusieurs enfants. Des recrutements de volontaires ciblés sur Bruxelles et le Hainaut ont permis de recruter de nouvelles équipes portant ainsi à plus de 350 le nombre de personnes formées par nos équipes du Relais enfants-parents et disponibles pour ce service.

La formation spécifique remodelée en 2013 et dispensée depuis avril 2014 avec l'apport de collaborateurs REP/SAD et qui bénéficient du soutien méthodologique et pédagogique de la Croix-Rouge constitue un plus indéniable pour la qualité d'intervention des volontaires confrontés de plus en plus à des situations délicates. Cette professionnalisation du processus et des volontaires se concrétise par la remise d'une « farde » avec toutes les informations aux familles ou personnes responsables des enfants ainsi que par les formations et interventions de ces mêmes volontaires. Le REP a participé en 2016 à 8 formations d'une journée chacune et 8 interventions (échanges de pratiques et du vécu des volontaires) d'une demi-journée chacune. Le nombre de nouvelle recrues formées par notre équipe de psychologues est de 98 personnes volontaires tant à la formation que lors de l'intervention.

Il nous paraît nécessaire de préciser ici que les arrêts de travail dans les prisons durant les grèves de 2016 ont eu pour conséquence la suppression de plages de visites et en ce qui concerne l'accompagnement de la Croix-Rouge.

3.3. Le projet « radicalisme » état des lieux depuis septembre 2016.

Depuis le mois de septembre 2016, avec l'obtention du subside « radicalisme violent et/ou terrorisme », nous avons mis en place un accompagnement spécifique pour ces personnes, dans le cadre de notre mission « lien » entre une personne détenue et son enfant.

Le mi-temps obtenu, nous a permis de désigner une personne au sein de l'équipe responsable de cette problématique. Cela permet de travailler les diverses situations en binôme avec l'intervenante terrain en charge des prisons (9 au total pour le Relais). De ce fait, les détenus sont toujours reçus à deux en entretien, ce qui permet un travail de qualité, d'échange et de réflexion sur la situation.

La personne occupant ce poste, a pu prendre le temps de rencontrer toutes les directions de prison dans lesquelles nous intervenons pour voir qu'elle collaboration nous pouvions mettre en place par rapport à ces situations afin de permettre la rencontre avec leur enfants de manière plus adéquate, avec un réel accompagnement et une prise en charge de leur situation tout en respectant les différentes mesures et régimes de sécurité se rapportant à de tels condamnations. Nous évaluons en concertations avec les différentes directions de prisons notre rôle dans les échanges sur ces situations.

Les modalités de ce travail peuvent varier encadrement individuel ou collectif, en fonction des mesures de sécurité mais surtout et principalement par rapport au besoin de la situation et/ou de la personne dans le maintien du lien. Dans la majorité des établissements où nous intervenons, les personnes peuvent avoir accès aux visites relais enfants-parents.

Ce poste permet de prendre tous les contacts nécessaires par rapport à ces situations, afin de collaborer un maximum et de favoriser le travail en réseau avec SAJ, SPJ, TJ CAPREV...

Pour finir, ce financement permet à la personne responsable d'utiliser ses heures de prestation afin de suivre et de participer à des formations, colloques et séminaires en lien avec le terrorisme et radicalisme violent afin de se spécialiser sur le sujet.

3.3.1. Nombre de dossiers ouverts depuis septembre 2016.

Nous nous sommes donc occupées depuis le mois de septembre 2016, de **23 situations** dans le cadre de la relation enfant-parent ; 20 détenus hommes incarcérés pour des faits de terrorisme et ou radicalisme ainsi que de 3 détenues femmes.

23 situations impliquant un suivi de la personne détenue dont les contacts avec l'entourage afin de mettre en place les rencontres. Précisons qu'il ne s'agit ici que de situation pour lesquelles les parents détenus sont soit prévenu ou condamné pour de tels faits. Nous rencontrons également plusieurs situations pour lesquelles nous observons ou sommes averti via les directions, SPS ou autre, d'une possible radicalisation. Ceux-ci bénéficient alors d'une attention particulière et du même accompagnement que les situations précédemment évoquées dès l'obtention de l'information.

3.3.2. Situation par établissement où le Relais est présent :

- Ittre :

Nous avons actuellement en charge 3 dossiers dont les faits sont en lien avec le terrorisme ou radicalisme violent (tel que retour Syrie, radicalisme avéré...). Pour 2 situations nous en sommes à l'étape concrète des rencontres entre le parent et l'enfant au sein de la prison dans le cadre de notre service.

Attention, dans cet établissement, nous rencontrons plusieurs personnes qui ne sont pas incarcérés pour des faits de radicalisme/ terrorisme mais dont les discours, attitudes laissent entrevoir une possible radicalisation en prison. Une attention particulière est apportée à ces situations ainsi qu'une orientation du travail par rapport à cela. L'excellente collaboration et la qualité des échanges avec la direction sont centrés sur l'intérêt du détenu en lien avec ses enfants.

- Saint-Gilles :

Nous rencontrons actuellement 4 situations dans le cadre du relais en lien avec les faits.

Pour le moment, seuls les entretiens avec le détenu sont possible, ils n'ont donc pas accès au visite relais enfants-parents. Interdiction venant de la direction général des prisons, même si leur régime de détention s'est assoupli. Ils commencent, pour la plupart, à avoir accès aux visites à table, avec mesures particulières. Nous avons déjà proposé à plusieurs reprises des dates pour rencontrer la direction à ce sujet, mais nous restons à ce jour sans réponse.

- Berkendael :

Actuellement, il n'y a plus qu'une maman incarcéré pour de tel fait fessant appel au relais.

Dans cet établissement les entretiens et visites avec enfants sont autorisées. Les deux précédent dossiers viennent de se clôturer pour cause de libération. Nous restons vigilants et disponibles au cas où d'autres situations viendraient à devoir être prise en charge de manière plus spécifique.

- Forest :

Une demande vient d'être faite à notre service en lien avec des faits de radicalisme. Nous évaluons actuellement avec la personne à sa demande et voir quelle aide nous pouvons apporter à sa situation.

- Namur :

Namur étant une petite prison plus « familiale », nous n'avons de demande actuellement pour ce type de faits car ils n'ont pas de prisonniers concernés.

- Mons :

Au quartier femmes : Deux femmes ont pu bénéficier de rencontres individuelles avec leurs enfants.

Au quartier homme, nous avons une demande de ce type pour le moment. Une collaboration concrète interne à la prison et aux intervenants se met en place en vue des demandes futures qui d'arriverons. Nous savons que deux pères seraient susceptibles de prendre contact avec notre service par rapport aux contacts avec leurs enfants. Un dialogue et des échanges qualitatifs autour de la situation est possible avec la direction ainsi que la personne responsable du projet radicalisme au SPS.

- Lantin :

Plusieurs pères incarcérés pour des faits de radicalisme/ terrorisme ont fait la demande de voir leurs enfants via notre service. Suite à notre réunion en novembre avec la direction, les choses évoluent positivement, une collaboration se met en place.

Les intervenantes relais bénéficient maintenant de listings comprenant les personnes incarcérées pour ce type de fait ainsi que celles suspectées de se radicaliser concernant le Relais. Certaines personnes se trouvant sur cette liste, en questionnement par rapport à une réelle radicalisation sont suivies par le REP et peuvent bénéficier de contacts avec leurs enfants via notre service. Les détenus sont rencontrés avec une orientation spécifique du travail.

- Andenne :

Nous gérons quelques dossiers. Un détenu bénéficie à l'heure actuelle de visites Relais collectives. D'autres vont prochainement bénéficier de nos services Relais car ils sont sur liste d'attente.

- Jamioulx :

Nous avons traité quatre dossiers à Jamioulx ; Un seul est clôturé, pour cause de libération du détenu. Plusieurs bénéficient de la visite collective Relais Enfants-Parents et restent suivi en entretiens individuels. Les autres sont suivis en entretien individuel pour le moment, en vue d'établir des contacts avec leurs enfants, ils seront vu avec l'intervenant relais et la personne responsable radicalisme au sein de notre institution.

3.3.3. Conclusions :

D'une manière générale, nous remarquons que suite à nos rencontres spécifiques avec les directions autour de la question du radicalisme violent et/ ou terrorisme une collaboration se met en place par rapport à notre service avec des niveaux qualitatifs différents en fonctions des besoins : Il est évident que si aucun détenu n'est en lien avec ses faits et/ou n'a pas d'enfant le Relais n'interviendra pas. D'autres, pour exemple la prison de Saint-Gilles, c'est plus un souci de collaboration générale qui explique la « lenteur » à créer des liens spécifique. Cela n'est pas spécialement lié au projet « radicalisme » mais s'avère être le cas pour le Relais et d'autres associations en général. Nous gardons cependant espoir pour qu'à l'avenir cela puisse bouger et espérons que la direction arrivera à mieux coordonner les services dans les prisons.

Bien que pour le moment, tout le monde cherche un peu la meilleure manière d'agir sur le long terme et nous constatons que cela prend forme assez rapidement par rapport au relais. Un lien est à faire avec le dynamisme de l'intervenante et sa capacité d'assertivité et de débrouillardise nécessaire en prison.

Nous constatons que pour certains détenus nous sommes de plus en plus confrontés à une « possible radicalisation » en prison. Le travail est alors d'orienter et une attention particulière est apportée. Cela en collaboration avec tous les acteurs de terrain présent à nos coté tel que les directions, membre SPS, agents, services extérieurs etc.

Actuellement le subside octroyé (19h semaine) nous permet de rencontrer ces personnes de manière spécifique en présence du travailleur responsable pour ce projet et de l'intervenant de l'établissement, à raison de minimum une fois par mois. En moyenne un jour par mois entier est prévue par établissement dans le cadre spécifique de ce suivi. Celui-ci est essentiellement constitué d'échanges avec les collègues de terrain autour de la situation, d'entretien de suivi avec la personne incarcérée, de contacts avec l'entourage et/ou autres intervenants extérieurs (SAJ, SPJ, TJ, Directions...)

Ce travail est nécessaire et s'effectuant en plus des rencontres parents-enfants. Aussi, en moyenne, deux jours par mois sont utilisés pour la formation, colloques, réunions, supervisions ainsi qu'à l'administratif lié autour de ces situations (gestion de dossiers, échanges etc...).

Nous pensons que si la situation reste la même à savoir une quinzaine de dossiers actifs par mois, un mi-temps reste indispensable pour allouer l'énergie afin de traiter ces différents cas si toutefois le nombre de dossiers n'augmente pas de manière considérable.

Il nous reste la question de la « valorisation » du titre : Actuellement nous sommes financés pour un mi-temps « assistant » psychologie ou « assistant social », alors que réellement les suivis nécessitent et sont effectués par une personne détentrice d'un « master » en psychologie clinique, comme c'est le cas pour toutes les personnes engagées dans notre ASBL. Or la personnalité de l'intervenant et la capacité de réparti et d'assertivité nous semble indispensable. Il serait bon de pouvoir valoriser, à terme et pour l'avenir son diplôme.

4. Présence dans les prisons par arrondissements judiciaires

4.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles

4.1.1. Prison de Berkendael

Descriptif :

Prison de femmes (section femmes de la prison de Forest)

Mères avec enfants en bas âge (de 0 à 3 ans)

Maison d'arrêt et de peine

Moyenne inférieure à 100 détenues

Intervenants Relais :

Joan Reyes (janvier 2016 - février 2016)

Yolima Blanco Morales (mars 2016 - septembre 2016)

Marie Sepult (mars 2016 – décembre 2016, et ce de façon sporadique)

Dalia Wexler (février 2016-mai 2016)

4.1.1.1. Cadre et contexte

Etablie sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, dans la commune de Forest, la prison de Berkendael est réservée aux femmes. C'est un Etablissement d'arrêt et de peine administrativement géré par la Direction pénitentiaire de Berkendael/Forest. Le Relais Enfants-Parents, agréé comme « service-lien », y a affecté un intervenant psychologue à mi-temps pour réaliser différentes missions : entretiens de soutien à la parentalité des mères, visites collectives et individuelles des enfants, visites-fêtes ainsi que des sorties pour les bébés vers la crèche.

L'année 2016 a été riche en activités. Grâce à une excellente collaboration avec la direction de Berkendael et avec tous les services internes et externes œuvrant de près ou de loin pour le bien-être des bébés et des mamans, nous avons pu compter sur la mobilisation et la concertation de tous pour surmonter les multiples imprévus. La prison de Berkendael a été confrontée à une augmentation de mamans d'origine étrangères dont certaines avec des bébés de moins de 3 ans. En 2016, nous avons enregistré 2 bébés qui ont séjourné auprès de leur maman. Les conditions d'accueil en matière de nurseries ont facilité le travail du Relais et des services externes pour répondre aux multiples requêtes des mères en grande souffrance, voire en profonde dépression liée à la séparation prolongée avec leurs enfants. Ceci a été rendu possible grâce au travail de l'ONE et à l'excellente collaboration avec ce service.

La prison de Berkendael a vécu une période de grève des agents pénitenciers de fin avril jusqu'à fin mai 2016. Pendant cette période, aucune activité n'a pu être organisée. Le REP a donc dû annuler les visites enfants, la célébration de la fête de Mères et les entretiens de soutien à la parentalité, et nous n'avons pas pu rencontrer les nouvelles entrantes durant cette période. Ceci a fortement endommagé la qualité de notre travail et mis à mal le suivi des mères détenues et de leurs enfants.

4.1.1.2. Les Entretiens

Le choc de l’incarcération pour une mère est une source d’un traumatisme latent et enfonce certaines d’entre elles dans un repli qui les enferme et les isole davantage. Le rôle de l’intervenant du Relais, à travers un premier entretien dans un délai relativement court, aide les mères à ne pas sombrer dans la colère, la honte, l’anéantissement de l’image d’elles-mêmes. L’intervenant du Relais est vigilant et veille à répondre rapidement à leur demande dont l’attente est difficile à supporter. Les entretiens suivants permettent de développer et d’aborder plus en profondeur les questions et difficultés liées à la parentalité et de maintenir le lien entre l’enfant et sa mère incarcérée.

4.1.1.3. Collaboration avec les services extérieurs

La prison de Berkendael est particulière dans ce sens que la grande majorité des femmes incarcérées sont illettrées, d’origines étrangères et s’expriment dans d’autres langues que le français, le néerlandais ou l’anglais. Pour résoudre cette difficulté de l’illettrisme et ses multiples contraintes, l’intervenant du Relais essaye de faire systématiquement le premier pas vers les nouvelles arrivantes ayant des enfants de moins de 18 ans et fournit le plus d’informations possibles pouvant les soutenir dans leur rôle de parent. L’objectif étant de permettre aux mamans de rencontrer régulièrement leurs enfants dans un environnement stable avec l’encadrement du Relais Enfants Parents.

Le Relais travaille également en étroite collaboration avec les **services d’aide/de protection** de la jeunesse (SAJ/SPJ/TJ), les services/institutions de placement familial et les familles d’accueil. La collaboration avec ces services extérieurs permet de soutenir le maintien d’un lien de la mère incarcérée.

La collaboration avec les intervenants de l’**ONE** est aussi essentielle pour assurer un encadrement optimal des enfants en bas âge. Nous avons ainsi régulièrement des échanges concernant les bébés, sur leur état de santé, leur évolution psychologique et sociale.

Par ailleurs, les relations de collaboration avec le service **Itinérance de la Croix Rouge** représentent un atout primordial pour le maintien du lien mère-enfant dans le cadre des visites. De plus, ce sont aussi les bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent les transports des bébés de la prison jusqu’à la crèche « Heureux Bébé ». Au cours de l’année 2016, aucun bébé n’a bénéficié de l’accueil en crèche. En effet, les mamans ayant leur enfant avec elle en prison ne sont restées incarcérées qu’une durée relativement courte (trois mois). Nous n’avons, dès lors, pas eu l’occasion de mettre en place une procédure d’intégration au sein de la crèche, qui nécessite une préparation conséquente et représente une étape sensible pour l’enfant qui est séparé de sa mère et emmené par une personne inconnue vers un lieu inconnu. Ainsi, quand la période d’incarcération n’excède pas trois mois, nous sommes attentifs à ne pas perturber davantage l’enfant qui est déjà sensiblement déstabilisé par la vie au sein du milieu carcéral. Par ailleurs, une maman ayant son enfant de deux ans avec elle n’était pas rassurée quant à le laisser partir dans un lieu inconnu et a préféré privilégier les retours en famille les week-ends plutôt que l’intégration en crèche. L’enfant évoluant positivement, nous n’avons pas forcé la maman à changer de position.

La collaboration avec la crèche « Heureux bébés » est essentielle pour permettre à l'enfant de ne pas rester dans une relation fusionnelle avec la maman et de s'éveiller au monde extérieur. Ceci au travers des contacts sociaux avec les autres bébés de la crèche, avec les puéricultrices ou avec les bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent leurs transports et effectuent avec eux quelques promenades dans les environs de la prison. Ce travail s'accompagne également d'une préparation psychologique des mamans qui peuvent éprouver des difficultés à se séparer de leur bébé.

La prise en charge des bébés au sein de la crèche nécessite un accompagnement et un encadrement important. La crèche peut offrir deux places pour les enfants, à raison d'une place par section : une place dans la section des petits, une place dans la section des grands. Les enfants peuvent venir tous les jours de la semaine. S'il y a deux enfants faisant partie de la même section, ils doivent alors se partager la semaine à deux.

La procédure à suivre lors d'une nouvelle demande est la suivante :

1. Le Relais Enfants-Parents prévient la crèche qu'une nouvelle demande a été adressée et communique la section dont l'enfant fait partie.
2. Une réunion est prévue entre les différents services concernés par la prise en charge de l'enfant : direction de Berkendael, crèche, ONE, volontaire Croix-Rouge, SPJ ou SAJ de Bruxelles (si le service est en charge de la situation), chef-surveillant de Berkendael, Relais Enfants-Parents. La maman est invitée à l'issue de la réunion pour qu'elle puisse exprimer sa demande et les particularités de la prise en charge de son enfant (combien de jours de crèche par semaine, régime alimentaire,...). La crèche explique à la maman à cette occasion le fonctionnement de la crèche (prise en charge des enfants, cahier de communication, photos,...)
3. L'enfant peut ensuite intégrer la crèche en commençant par une semaine d'adaptation prise en charge par le Relais Enfants-Parents :
 - Jour 1 et 2 : l'intervenant du Relais reste avec l'enfant à la crèche pendant une heure.
 - Jour 3 : l'intervenant du Relais dépose l'enfant et revient le chercher une heure plus tard
 - Jour 4 : l'intervenant du Relais participe au moment du repas avec l'enfant
 - Jour 5 : présentation du livret médical et échanges au sujet de l'intégration de l'enfant

Une fois ceci effectué, les bénévoles de la Croix-Rouge prennent le relais et assurent l'accompagnement de l'enfant jusqu'à la crèche. Il est important qu'un encadrement de volontaires soit assurée par le Relais lors des deux ou trois premières navettes du bébé jusqu'à la crèche. Nous accordons également une importance au cadre d'activités des volontaires et nous définissons les limites du volontariat. Les volontaires peuvent à tout moment partager avec l'intervenant du Relais leurs questions, remarques, ressentis,...

4.1.1.4. Les Visites.

De toutes les prisons où le Relais accomplit ses missions, la prison de Berkendael est la seule qui donne l'occasion aux familles d'avoir deux visites par semaine (tous les mercredis et les samedis durant 1h30 pour chaque visite). Par manque d'intervenants, nous ne pouvons malheureusement pas encadrer plus de deux visites collectives par mois, à savoir deux mercredis par mois. Les autres visites sont encadrées par les agents pénitentiaires. Durant l'été, la prison de Berkendael autorise l'encadrement des visites dans le petit préau extérieur. Ces occasions uniques de jeux en plein air, permettent aux mamans et leurs enfants de se détendre en oubliant pour un moment les pénibles sensations de l'enfermement carcéral.

Plusieurs anniversaires d'enfants ont été organisés par le Relais et célébrés par les mamans pendant les visites collectives et individuelles. Nous avons ainsi fêté environ une demi-dizaine d'anniversaires durant l'année 2016.

En 2016, en bonne collaboration avec la direction de Forest/Berkendael, le Relais a pu organiser les visites-fêtes suivantes : fête du printemps, fête de l'été, fête de Saint-Nicolas. Un adulte par famille a été autorisé à accompagner les enfants à la visite-fête. Pour la Saint-Nicolas et les anniversaires, le Relais Enfants-Parents offre la possibilité aux mamans de choisir un jouet dans un catalogue confectionné par le Relais Enfants-Parents. Si elles n'ont pas suffisamment de rentrées financières, le Relais Enfants-Parents peut participer partiellement ou entièrement à l'achat du cadeau. En effet, les mères détenues sont démunies et elles ne peuvent souvent rien offrir à leur enfant lors des anniversaires ou de la fête de Saint Nicolas. Le Relais prend alors en charge le cadeau offert durant ces fêtes et peut également compter sur le soutien de donateurs privés. Nous adressons particulièrement notre reconnaissance aux donateurs spontanés pour les enfants de Berkendael. L'aide apportée par ces bienfaiteurs sert à soutenir les activités de bricolages, à payer les cadeaux pour les enfants à la fête de Saint-Nicolas, des anniversaires, ainsi que des friandises pour les enfants qui viennent en visite collective, permettant ainsi d'alléger les sollicitations du Relais Enfants Parents.

Lors des anniversaires, le Relais apporte un gâteau et prend quelques photos qui sont remises à la maman comme souvenir. Lors des visites-fêtes, le Relais prend également des photos et offre des paquets de bonbons ou d'œufs en chocolat. Une activité bricolage est aussi préparée permettant aux enfants et aux mamans de se réunir et faire du lien. Pour ces occasions, la prison de Berkendael offre le goûter aux familles présentes.

En 2016, lors de la fête de Saint-Nicolas, le Relais Enfants-Parents a participé à l'opération Boîtes à KDO en collaboration avec le Centre d'Action Laïque du Brabant Wallon ASBL – La Fabrique de Soi. Cette collaboration a permis à 5 enfants de recevoir des cadeaux récoltés et offerts gratuitement par La Fabrique de Soi à l'occasion de la fête de Saint-Nicolas. Les cadeaux étaient adaptés à l'âge et au sexe de chaque enfant.

4.1.1.5. Les groupes de paroles-soutien aux festivités.

Les groupes n'ont pas pu avoir lieu en 2016 par manque de temps et d'intervenants. En effet, ces groupes nécessitent la présence d'au moins deux intervenants. La participation volontaire à cette activité pour chacune des mamans qui s'y inscrivent est encadrée par un code de conduite présenté au début de chaque séance par les intervenants du Relais.

Via les groupes, les intervenants du Relais contribuent au soutien psychologique et au maintien du lien pour les mamans étrangères éloignées de leur famille du fait de leur incarcération mais également pour les mamans qui bénéficient de la visite de leurs enfants. Elles préparent les activités fêtes. C'est une occasion offerte pour les unes et les autres de se soutenir, de réfléchir ensemble, de partager leur vécu suite à la séparation avec les enfants et d'aborder des questions autour de la parentalité. Par ailleurs, elles réalisent des bricolages-cadeaux qu'elles offrent pendant les visites. Mais aussi des cartes postales et des photos pour les mamans étrangères qui les expédient à leurs enfants par la poste. Cette activité de groupe prend sa place réelle avec le Relais Enfants Parents au sein d'autres encadrements proposés par les services extérieurs en faveur des femmes incarcérées. Malheureusement, comme souligné plus haut, ils n'ont pas pu avoir lieu cette année par manque d'intervenants psychologues au Relais Enfants-Parents.

4.1.1.6. Projets mis en place en 2016

Nous avons évoqué l'année passée la possibilité que l'adulte accompagnant autorisé à rentrer en salle de visite avec l'enfant, puisse y accéder les samedis après-midis à la place des mercredis après-midis. En effet, les accompagnants adultes nous avaient transmis leurs difficultés à être présents les mercredis après-midis et préféreraient accompagner leur(s) enfant(s) en visite les samedis après-midis, ceci notamment pour des raisons de facilité avec leurs horaires de travail. Le Relais Enfants-Parents a dès lors demandé à la direction de permuter les jours où les accompagnants adultes peuvent accompagner les enfants en visite. Grâce à la collaboration avec la direction de la prison de Berkendael, les accompagnants adultes ont été autorisés dans le courant de l'année 2015 à rentrer en salle de visite les samedis après-midis à la place des mercredis. Ceci a été poursuivi en 2016.

Par ailleurs, le Relais Enfants-Parents travaille depuis plusieurs années en étroite collaboration avec l'asbl Hopi'Conte. Claire Goethals, conteuse, a été engagée par le Relais Enfants-Parents en 2015 afin de raconter des histoires aux bébés de Berkendael, accompagnés de leur maman. Ces ateliers ont vu le jour sur base de la constatation suivante : la maman détenue avec son bébé vit une relation bien plus fusionnelle que d'autres mamans. Le livre, l'histoire peut soutenir leur relation mère-enfant, par ses ouvertures au monde, la distanciation vis-à-vis des émotions de chacun. Le livre ou l'histoire est comme un tiers invité dans leur relation qui permet plus facilement à chacun d'avoir un espace personnel. A l'aide des marionnettes, comptines, historiettes et petits livres, ils ont été plongés dans le monde du récit pendant 30 à 45 minutes. Ces ateliers-contes ont permis d'initier la maman à raconter et à lire des livres à son petit, de l'encourager à se plonger et à transmettre son bagage culturel (comptines, historiettes, chansons, contes,...).

Il s'est avéré que ces ateliers constituent un réel soutien pour un lien enfant-parents de qualité. Les livres lui ouvrent l'horizon, lui font vivre un moment de fantaisie, lui permettent de vivre des animations pour lui, avec (et sans) sa maman. Pour la maman, c'est aussi un bol d'air, un moment où elle peut parler aussi de ses inquiétudes par rapport à son enfant, où elle peut avoir sur son enfant un regard extérieur, où elle puise des idées pour nourrir sa relation avec son enfant.

La difficulté de la langue n'est pas un obstacle infranchissable. En effet, Claire Goethals essaie par une attitude d'ouverture et de bienveillance de rejoindre l'enfant et sa maman au-delà des mots, dans le plaisir des histoires et des livres. En 2016, trois bébés ont bénéficié des ateliers contes à raison de deux fois par mois. Claire Goethals propose ainsi d'ouvrir sa valise avec l'enfant et de lui faire découvrir le monde des histoires et des contes animés. Sacha, marionnette gigogne qui entre et sort la tête, sert de support à l'atelier.

Comptine et chanson l'accompagnent comme un rituel d'ouverture. L'atelier se poursuit par la lecture d'une ou plusieurs histoires. Elle utilise souvent des objets qui y sont associées (marrons, pierres, coccinelle, grenouille, foulard...) C'est l'occasion de manipuler, de toucher différentes matières, de sentir, d'élargir l'univers des sensations.

Les ateliers sont également rythmés par l'utilisation de la peinture, du collage, des pastels pour réaliser quelque chose ensemble. Ceci met en avant la découverte de techniques de base (peinture à doigts, peinture avec pinceaux, pastels, collage,...), création-production d'une œuvre. Cette œuvre laisse une trace de ce qui a été vécu ensemble, participe à l'identification de l'enfant, la différenciation d'avec sa maman. Même si la maman y participe aussi, cela reste l'œuvre de l'enfant. Claire Goethals laisse également en cellule un livre que l'enfant ou la maman choisit, jusqu'à l'atelier suivant. Ceci est une manière d'inviter les mamans à lire avec leur enfant en dehors de l'atelier. L'atelier est ensuite clôturé par l'utilisation de la petite boîte à musique. Sacha (marionnette) dit au revoir et retrouve sa place dans la valise au milieu de tous les livres. L'enfant actionne la petite boîte à musique. C'est le rituel qui marque le temps de la fin.

Le Relais Enfants-Parents souhaite poursuivre cette activité durant l'année 2017 et idéalement l'étendre aux autres prisons accueillant des enfants en bas-âge.

4.1.1.7. Conclusions et projets pour 2017.

Comme évoqué précédemment, la grande difficulté pour les mamans d'origine étrangère réside dans le fait qu'elles n'ont pratiquement aucun contact direct avec leurs enfants restés dans le pays d'origine. Pour pallier à la grande distance et à l'interruption de contacts, un projet « skype » est en cours d'élaboration sous la supervision de la prison. Un contact avec le pays d'origine (contact type « skype ») permettrait à ces mamans de pouvoir visualiser leurs enfants lors d'un entretien direct et gratuit. En effet, le coût des communications téléphoniques empêchent souvent les mamans de parler avec leurs enfants. Nous aurions souhaité que ce projet voie le jour dans le courant de l'année 2016 mais il n'a pas pu être mis en place pour diverses raisons indépendantes de notre volonté. Nous soutenons la création de ce projet et espérons pouvoir le mettre en place en collaboration avec la direction de la prison de Berkendael dans le courant de l'année 2017.

4.1.2. Prison de Forest.

Descriptif :

Prison pour hommes ouverte en 1910
Maison de peine depuis fin 2016.
2016 - Le nombre de détenus au 16/12/16 est de 163.

Intervenants Relais (2016) :

Dalia Wexler (janvier - mai)
Yolima Blanco Morales (mars - septembre)
Anthony Garcia (juillet - mi-novembre)
Marie Sépult (octobre - décembre)
Joan Reyes (mi-novembre - décembre)

4.1.2.1 Cadre-Contexte.

La Prison de Forest était une « maison d'arrêt » pour hommes comprenant quatre ailes ainsi que l'annexe psychiatrique réservée aux détenus qui ont été jugés incapables de contrôler leurs actes. Depuis octobre 2016, l'annexe psychiatrique a déménagé à Saint Gilles et la prison de Forest est devenue une prison de peine. Les changements d'affectation pour transformer cette ancienne « maison d'arrêt » en prison de peine ont commencé en juillet 2016 et se sont finalisés à la fin de l'année. De ce fait, de nombreux transferts entre Saint Gilles et Forest ont eu lieu pendant ces mois de déménagement et de réorganisation. Le régime ouvert dans les ailes A et B a commencé mi-octobre. L'aile C qui était l'annexe psychiatrique est maintenant définitivement fermée. Quelques travaux ont eu lieu dans l'ancienne annexe, baptisée «new C».

De nouvelles activités devraient s'ajouter au planning à partir de janvier 2017. Nous attendons encore un état des lieux clair des locaux qui seront à disposition des services externes dans la newC. Au moment de la rédaction de ce rapport, la direction a changé et des aménagements sont en cours afin d'assainir le cadre vétuste de la prison. Pour l'instant ces aménagements se sont limités au rafraichissement des murs par une nouvelle peinture dans chaque aile. Les anciens bâtiments construits autour du début de 19ème siècle n'ont jamais bénéficié de rénovations importantes. Comme souligné dans le passé, la qualité du travail psycho-social dans un cadre vétuste est fortement affectée. La prison est située au cœur de la ville de Bruxelles ce qui rend l'accès facile en transport en commun.

Au cours de l'année 2016, les grèves (de mi-avril jusqu'au 4 juillet) n'ont pas permis de réaliser le suivi des dossiers et les entretiens de soutien à la parentalité. Ces grèves ont eu plusieurs conséquences dont l'annulation des diverses activités du Relais Enfants Parents à la prison. Beaucoup de visites Collectives, Individuelles, ainsi que des Entretiens, ont été annulés. Ceci a fortement gelé notre travail et mis à mal le suivi des pères détenus et de leurs enfants. En juillet, nous avons reçu le feu vert de la direction de la prison pour pouvoir reprendre nos activités.

Après cette période de « gel », le Relais Enfants Parents a repris ses activités à la prison de Forest, non sans difficultés. Durant cette période, plusieurs détenus bénéficiaires du REP avaient quittés la prison pour des raisons de transfert ou de libération. Il a donc fallu relancer le travail du Relais Enfants-Parents afin de faire connaître notre service aux nouveaux arrivants au sein des différentes ailes de la prison et dans l'annexe psychiatrique.

4.1.2.2. Les Entretiens.

L'équipe du Relais Enfants Parents à Forest accueille et accompagne les diverses demandes de contacts entre le père-détenu, ses enfants ainsi que la famille élargie ou l'institution en charge. Les histoires de vie et les contextes familiaux complexes rencontrés par les intervenants demandent une attention particulière quant à l'écoute, aux réponses données et au suivi.

Les intervenants accordent le temps nécessaire selon l'histoire particulière de chaque parent-incarcéré. Ces entretiens et suivis sont marqués par le rythme du séjour. Souvent les personnes arrêtées sont en attente d'une audience au tribunal, la visite de leur avocat et l'aboutissement de leur dossier pénal. A la prison de Forest les transferts vers d'autres prisons ou institutions étaient très fréquents ainsi que des libérations provisionnelles ou définitives.

Actuellement, avec le changement d'affectation en prison de peine, nous allons probablement pouvoir assurer des suivis sur du long terme. Nous nous en réjouissons et avons hâte de pouvoir collaborer avec la direction de la prison et le SPS dans ce sens.

4.1.2.3. Visites enfants.

Avec la nouvelle affectation de Forest en prison de peine, nous avons accompagnés plusieurs détenus dont nous assurions le suivi précédemment à Saint Gilles. Pour ce faire, nous avons collaboré étroitement avec les familles et les éventuels accompagnants de la croix rouge pour les rassurer suite à ce changement ainsi que pour préciser les nouveaux horaires des visites.

Comme dit précédemment, la prison de Forest a vécu une période de grève des agents pénitenciers de mi-avril jusqu'à début juillet 2016. Pendant cette période, aucune activité n'a pu être organisée. Le REP a donc dû annuler les visites enfants ainsi que la célébration de la fête des pères et nous n'avons pas pu rencontrer les nouveaux arrivants. Les visites des enfants ont lieu sous deux formes : une visite collective de plusieurs père-détenus avec leurs enfants ou bien une visite individuelle pour un seul père et ses enfants.

L'organisation de visites individuelles se fait, la plupart du temps, à la suite d'une contrainte judiciaire de l'ordre légal (SAJ/APJ/TJ) ou découle d'une difficulté spécifique du lien selon l'appréciation clinique des intervenants. Les visites collectives sont organisées chaque 1ers et 3èmes mercredis du mois. La visite se passe dans la salle de visite de la prison où le Relais offre un espace convivial avec des jouets, des livres et du matériel créatif pour dessiner et bricoler.

Globalement, toutes les familles qui remplissaient les conditions et qui en ont fait la demande ont pu bénéficier des visites collectives Relais Enfants Parents au rythme de deux fois par mois.

Deux visites-fêtes collectives, sur trois prévues, ont été organisées autour des fêtes : la fête de Saint Nicolas et de Pâques. La fête des Pères ayant été annulée comme pour cause de grève. Lors de chacune de ces visites festives, nous proposons un goûter offert par la direction de la prison, une prise de photos du parent-détenu et son enfant ainsi qu'une activité créative spéciale. Le prix des photos est pris en charge par notre association. Pour ces fêtes, un autre adulte de la famille a pu accompagner l'enfant.

Nous avons remarqué que les conditions d'hygiène particulièrement dégradées dans la prison en général et dans la salle de visite plus particulièrement, se sont sensiblement améliorées grâce à la volonté de la direction d'instaurer une plus grande vigilance sur la partie avec les tapis de l'aire de jeu. Dans ce sens, nous sommes en train de réaliser avec toute l'équipe du relais une charte avec des règles de bonne conduite que nous allons proposer aux directions des prisons afin de sensibiliser les parents au bon vivre ensemble. Néanmoins, la présence récurrente de cafards et le manque d'aération adéquate ainsi qu'un excès de chaleur dans la salle de visite nous questionnent sur la qualité de l'accueil des enfants. Nous soulignons l'excellente collaboration avec le personnel et des agents pénitenciers, leur accueil est très chaleureux et nous les remercions au nom de l'équipe du REP Bruxelles.

4.1.2.4. Priorités 2017.

- Au niveau de notre communication *intramuros* rediffuser les informations sur l'association pour qu'un plus grand nombre de détenus aient accès aux services du REP et notre visibilité soit plus grande.
- L'amélioration, en collaboration avec les autorités et dans la mesure du possible, les conditions d'hygiène dans la salle de visite.
- Fournir et renouveler les matériels pour le 'Tri lieux' en salle de visite : des mousses pour le coin motricité, des coussins pour le coin détente, remplacement des jouets et enrichissement du matériel de lecture et de bricolage.

4.1.3. Prison de Saint Gilles.

Descriptif :

Prison d'hommes

Maison d'arrêt et de peine en phase de devenir uniquement une maison d'arrêt

Annexe psychiatrique depuis octobre 2016.

Centre de médecine chirurgicale (CMC)

Prison ancienne datant de 1884.

Intervenants Relais (2016) :

Mélissa Hermand (janvier-février)

Dalia Wexler (février-mai)

Marie Sépult (février-décembre)

Anthony Garcia (juillet-mi-novembre)

Yolima Blanco Morales (mars-septembre)

Joan Reyes (novembre-décembre)

Volontaires : Nelly Keutgen (janvier-décembre)

4.1.3.1. Cadre et contexte.

Depuis le mois d'août 2016, la prison de Saint Gilles est en phase de devenir uniquement une maison d'arrêt. Les personnes condamnées sont dès lors petit à petit transférées vers Forest pour y poursuivre leur peine. La « maison d'arrêt » de Saint Gilles comme première étape sur le parcours de la personne arrêtée à Bruxelles, représente un choc tant symbolique que réel de la séparation entre un père de famille et ses enfants. C'est le début d'un séjour dans une réalité inconnue où les premiers jours d'arrestation sont un coup dur pour toute la famille avec la séparation brutale et la rupture de la vie quotidienne.

L'annexe psychiatrique a déménagé de Forest à Saint-Gilles le weekend du 29-30 octobre 2016. L'annexe est à présent installée dans le "préfab", accessible via l'aile A. Les activités collectives organisées par l'équipe soins et les services externes y ont lieu mais certains aménagement sécuritaires doivent encore être installés tel qu'un bouton d'alarme pour les intervenants en difficulté.

Les activités pour les autres détenus à Saint-Gilles n'ont pas repris mis à part la bibliothèque (depuis début août). Les détenus peuvent s'y inscrire et y aller par groupe de 12 accompagnés par un agent. Le fitness reste la prochaine étape dans la reprise des activités. Il devrait y avoir à terme une salle de fitness par aile (+ 1 dans l'annexe). La direction se montre confiante pour que la reprise complète des activités ait lieu en février 2017 mais ne peut le garantir le tout en une fois cherchant des solutions durables donc à longs termes.

4.1.3.2. Entretiens.

Le dispositif mis aux services des intervenants sociaux extérieurs pour favoriser la conduite des entretiens dans un cadre respectant le silence et permettant l'émergence intime de la parole est en phase d'amélioration. En effet, dans chaque aile, devrait être prévue un local pour les services externes et des pistes sont discutées au niveau des directions et des coordinations concernées.

Les intervenants accordent le temps selon l'histoire particulière de chaque parent-incarcéré. Ces entretiens et suivis sont marqués par le rythme du séjour. Souvent les personnes arrêtées sont en attente d'une audience au tribunal, la visite de leur avocat et l'aboutissement de leur dossier pénal.

Au-delà du circuit classique des billets de rapport pour solliciter un entretien, beaucoup de demandes nous sont parvenues par l'intermédiaire des services partenaires externes, le SPS, les Visiteurs-bénévoles dans les prisons, les familles etc....Telle est, nous semble-t-il, la confirmation de la reconnaissance du Relais Enfants Parents en tant que Service - Lien spécialisé dans l'accueil et le traitement des dossiers relatifs au soutien à la parentalité dans le système carcéral. Dans le cadre d'une confidentialité partagée, une continuité s'intensifie qualitativement dans la collaboration avec le SPS de Saint-Gilles où des soutiens sont organisés conjointement selon la demande des détenus. Toutes les questions concernant la problématique du lien parent-enfants nous sont directement relayées et sont rapidement traitées.

Nous effectuons en moyenne 5 nouvelles demandes de suivis, par mois (sans pour autant que cela débouche sur des visites collectives). Ceci attestant bien du fait du nombre important de dossier pris en charge par les intervenants du relais, mais surtout de l'importance de l'existence de notre service dans cet établissement. Si les résultats ne sont pas forcément perceptibles du premier regard, ils sont néanmoins importants car jettent les bases de la future collaboration une fois la peine prononcée pour le détenu. En effet, le REP ayant 9 prisons à gérer souvent les dossiers se donnent en fonction du transfert en interne, ou si besoin est aux services extérieurs.

Depuis le mois d'octobre 2016, nous avons reçu plusieurs demandes emmenant de l'Annexe psychiatrique. Ces demandes de visites sont traitées en étroite collaboration avec la direction, le SPS et le réseau autour du détenu.

4.1.3.3. Visites collectives et anniversaires

Les visites ont lieu chaque mercredi de 15h40 à 17h10. Les demandes de visites à Saint-Gilles ont été, par le passé, une continuité des transferts en provenance de Forest pour une grande part. Un grand nombre de participants aux visites collectives hebdomadaires étaient des papas déjà condamnés pour de courtes peines. Depuis que la prison de Saint Gilles s'est transformée en prison d'arrêt, les transferts vers d'autres prisons ou institutions sont très fréquents ainsi que des libérations provisionnelles ou définitives. De ce fait, le nombre de participants aux visites collectives a diminué, et ce principalement depuis le mois d'octobre 2016. Nous travaillons actuellement en collaboration avec la direction sur la procédure d'inscription aux visites relais afin d'améliorer la rapidité de celle-ci.

Saint-Gilles est la seule prison Bruxelloise où il est nécessaire d'avoir de la part de la direction une demande d'autorisation signée avant de pouvoir inscrire l'enfant en visite. Nous avons dû à plusieurs reprises attendre plusieurs semaines avant de la recevoir. C'est fait n'ayant pas facilité la mise en place de visites et l'arrivée de nouvelle famille.

Une partie des demandes que nous adressent les détenus ne peuvent aboutir car les détenus n'ont plus de contacts avec leurs enfants et ce, soit déjà avant l'incarcération, soit à cause de l'incarcération qui peut exacerber la difficulté de collaboration entre les parents. Dans ce cas, nous renvoyons les détenus vers un avocat de la famille. Le dossier est donc considéré en « suspend » et ceux-ci reviennent vers nous lorsque le jugement est établi et que le Relais peut organiser des visites. Nous devons alors travailler le lien parent-enfant dans un contexte difficile de rupture où l'enfant n'a parfois plus eu de lien avec son parent depuis plusieurs années.

Nous organisons des visites festives telles que la Saint-Nicolas, Pâques, fêtes des pères pendant lesquelles un adulte est autorisé à se joindre aux pères détenus (souvent la mère des enfants) afin de célébrer en familles ces moments. Lors de ces fêtes, nous prenons des photos remises en 2 exemplaires aux parents détenus.

L'Etablissement de Saint Gilles participe dans l'agrément des fêtes en fournissant tous les goûters sollicités par le Relais Enfants Parents. Par ailleurs, plusieurs anniversaires d'enfants ont pu être célébrés où chaque enfant a « soufflé » ses bougies avec son papa qui lui a offert son cadeau. A cette occasion, les autres enfants et parents chantent et partagent le gâteau d'anniversaire dans un esprit festif et convivial.

La régularité hebdomadaire des visites participe au soutien réel des relations de confiance que nous induisons avec les enfants, les papas ainsi que les familles élargies (lors des visites-fêtes). C'est dans un cadre récréatif et ludique, appelé le « Tri lieux », pour les papas et les enfants de tout âge que ces rencontres se réalisent. La particularité du « Tri lieux » relève de sa triple fonctionnalité en fonction de ses 3 espaces :

- L'espace sensori moteur :

La grandeur de la salle de visite de Saint Gilles permet aux enfants de jouer largement à des jeux sensori moteur. Avec les blocs de psychomotricité, l'enfant peut construire avec son parent ce qui représente son vécu au besoin actuel. Certains enfants construisent des voitures, d'autres des bancs d'écoles, d'autres des tours à casser, d'autres encore construisent des prisons. Ces constructions leur permettent de partager avec leur parent leur vécu émotionnel dans un climat de confiance et d'intimité.

- L'espace de jeux symboliques et de société :

En fonction de son âge et de ses préférences, l'enfant peut venir chercher un ou plusieurs jeux qui lui convient.

- L'espace de détente :

Des mousses et blocs de détentes sont également disponibles.

La vaste configuration de la salle de visite permet aux papas de préserver l'intimité de la rencontre avec les enfants tout en bénéficiant de la présence bienveillante des intervenants du Relais Enfants Parents, créant ainsi des échanges intra et interfamiliaux riches et dynamiques. En été, à saint gilles, nous avons également la possibilité d'aller au jardin.

Il y a, lors de chaque visite, un respect mutuel entre les familles et le relais enfant parents ainsi qu'une gratitude partagée. Nous mettons un point d'honneur à la dimension humaine de la relation entre le parent et son enfant, dans tout ce qu'elle contient de vivant, de positif et de constructeur. Nous pensons que ces moments de plaisir partagés peuvent aider le parent à ne plus retomber dans une situation où sa liberté et sa dignité humaine sont mises à mal.

Les visites d'anniversaire et les visites-fêtes sont l'illustration symbolique d'un climat de solidarité familiale et conviviale qui caractérise les festivités du monde hors-prison. Cette proactivité, induit un climat d'un rendez-vous que nul ne souhaite rater sous aucun prétexte. Lors des fêtes que nous organisons (Pâques, fêtes des pères et Saint-Nicolas) nous proposons aux familles de réaliser avec leur(s) enfant(s) une création particulière.

L'accès aux visites Relais pour les papas, en régime strict, reste toujours un point de discussion non encore tranché car, de notre point de vue, c'est l'enfant qui est privé de rencontrer son papa pour des erreurs commises par ce dernier. Le droit de l'enfant n'est pas pris en compte en pareilles circonstances. Une discussion au niveau institutionnel s'imposera pour clarifier la situation ultérieurement.

Malgré les importantes grèves dans la plupart des prisons du territoire belge, la prison de Saint Giles a continué à collaborer activement pendant cette période avec le Relais Enfants Parents. En dehors de la visite du 20 avril 2016 qui fût annulée, les autres visites ont été maintenues. Les différents coordinateurs se sont organisée pour que nous puissions visites les détenus dans leur aile respective à l'aide du guichet.

Un Coordinateur local socio-culturel fédération Wallonie Bruxelles assure la coordination et le relais entre les directions pénitentiaires et les services externes. Ses missions regroupent deux services SLAJ-Asbl et le Relais Enfants Parents en tant que Service-lien. Son apport dans la facilitation et la clarification des informations entre les Directions des établissements pénitenciers et notre service Relais Enfant Parent a été d'un soutien très appréciable.

Etant donné le nombre important de visites à Saint-Gilles, 4 par mois, nous fonctionnons en roulement d'intervenant Relais avec l'appui d'une bénévole. Les visites relais se déroulent toujours en présence d'un des deux intervenants relais et d'une bénévole dont l'aide est précieuse dans la réalisation de ces visites. Le fait que le Relais ai perdu un mi-temps sur Bruxelles s'en refait sentir et nous espérons, comme par le passé, pouvoir rétablir pouvoir avoir un quatrième intervenant à l'avenir.

4.1.3.4. Conclusions

Les entretiens et les visites se sont effectués avec beaucoup d'intérêt pour les bénéficiaires. Même si le dernier trimestre de l'année a connu une diminution dans le nombre des visites, la qualité du travail avec les détenus et leurs enfants est restée notre mission principale et notre priorité afin que le détenu puisse garder en lui la trace constructive de ses rencontres. Le dispositif particulier du Relais Enfant Parent où l'enfant peut s'exprimer dans toute sa singularité grâce aux jeux et aux activités qui soutiennent son développement permet une qualité de relation entre l'enfant et son parent. C'est sur base de cette singularité relationnelle que nous travaillons en entretiens individuels les questions liées à la parentalité.

Nous remplissons ainsi notre mission de soutien au lien, à la parentalité en particulier et nous sommes convaincus que ce travail aide le parent dans son processus de réintégration, une fois sorti du milieu carcéral. Si la prison a connu son lot de changement et de grèves qui ont affecté le travail des intervenants, le Relais a également dû faire face à des difficultés de personnel. Un accident grave, deux intervenantes en maladie longue durée ont affecté quelque peu l'efficacité du Relais au sein des prisons Bruxelloises et de celle-ci. Cela n'aura pas échappé aux directions des prisons avec qui nous avons échangé. Si nous ne sommes pas responsable de ce « turn over » et donc d'un capital et un « know how » qui s'est perdu avec les nouvelles arrivantes, nous nous réjouissons du retour de deux de nos intervenants qui promettent un retour « à la normal » et assureront la garantie de la qualité du service avec la direction pour le bénéfice du détenu et des enfants. Un avenir plus serein peut être envisagé, nul doute que le climat de confiance et de partenariat vers une bonne collaboration avec la direction ira en s'améliorant pour 2017.

4.2. Arrondissement judiciaire du Hainaut

4.2.1 Prison de Jamioulx

Descriptif :

Prison pour hommes.
Maison d'arrêt.
Annexe psychiatrique.

Intervenants :

Isabelle Massard (janvier - octobre 2016)
Prescilia Mallet (mai - août 2016)
Yolima Blanco (septembre - décembre 2016)
Virginie Temmerman (janvier – avril 2016, reprise en décembre 2016)

4.2.1.1. Cadre et contexte.

Il est à noter que la collaboration entre les intervenants du REP et la prison de Jamioulx est remarquablement positive et porteuse. Le personnel de la prison (direction, agents et Service Psycho-Social) prend une place importante dans les activités du REP. Il soutient le projet REP et sont donc des acteurs à part entière pour le bon déroulement.

Incidence des grèves sur notre travail en prison : Entre avril et juin 2016, la prison de Jamioulx a vécu un mouvement de grève, ce qui a impliqué l'annulation de toutes nos activités ! Les visites Collectives, les visites Fêtes et Individuelles ainsi que les Entretiens ont été annulés. Il a fallu attendre le feu vert de la direction de la prison, après les grèves, pour pouvoir reprendre nos activités. Après la grève, lors de la reprise, ce ne fût pas plus simple. Nous avons rencontré des difficultés d'ordre organisationnel (temps d'attente très long avant l'arrivée des détenus pour les entretiens quand ils viennent, parfois le parent a été « refusé », or il n'a pas été prévenu, indisponibilités des locaux pour les entretiens... Ces difficultés endémiques sont toujours présentes actuellement et le REP aurait besoin d'un soutien réel pour mener son travail de manière optimale.

4.2.1.2. Les Entretiens.

Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu, puis d'assurer son suivi quant à son lien avec ses enfants. Ils ont eu lieu en parloir avocat jusque novembre 2014. Si nous avons eu accès au locaux SPS quelques mois, nous sommes retournés aux parloirs avocats. Quatre « parloirs avocats » sont disponibles au sein de la prison de Jamioulx. Ceux-ci sont utilisés par le REP, le SAD, d'autres services extérieurs (alphabétisation, visiteurs de prison, etc.), la police, les avocats, ainsi que pour certaines visites de détenus avec leur famille, etc. Ceci posait donc un problème majeur pour bénéficier d'un local pour nos entretiens, de surcroît dépourvu d'un téléphone pourtant nécessaire au bon déroulement de certains entretiens avec les détenus ou pour nous permettre de mettre à profit les moments d'attentes « hors entretiens » pour avancer dans nos multiples démarches.

Depuis novembre 2014 et afin de pallier à ces difficultés, la direction de la prison autorise à présent les intervenants du REP à bénéficier d'un bureau au sein du service psycho-social (SPS) pour recevoir les détenus en entretien, sous réserve de disponibilité. Ce bureau disposait également d'un téléphone et d'un ordinateur, ce qui a facilité, grandement le travail des intervenants.

Cependant, depuis mars 2016, il y a une insuffisance chronique de bureaux disponibles (les bureaux du SPS étant en travaux), et depuis le mois de septembre, donc après les grèves, les intervenants du REP ont été contraints d'utiliser à nouveau les parloirs avocat, ce qui a grandement compliqué le travail en prison. **L'indisponibilité des parloirs** est un problème majeur et récurrent au sein de l'établissement. Depuis les évasions de juillet 2011, les mesures de sécurité se sont intensifiées. Ainsi, il n'est plus possible d'appeler des détenus en entretien lorsqu'il y a des mouvements internes dans la prison (que ce soit pour le REP, pour le SPS, pour le SAD, etc.). Ces mouvements jalonnant toute la journée (visites, préau, repas, etc.), cela réduit considérablement le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Jamioulx.

4.2.1.3. Visites collectives, « Espace enfants ».

Deux visites collectives par mois sont organisées : 1er et 3ème mercredi du mois de 13h30 à 15h00. Deux agents pénitentiaires sont présents lors des visites REP : ils adoptent une autre position que lors des visites « à table » (plus accueillante, plus en retrait), plus réfléchie avec les détenus. Cependant, malgré un nombre très important de demandes, celles-ci n'aboutissent pas forcément à la mise en place de rencontres lors des visites collectives pour plusieurs raisons qui se révèlent dans notre pratique clinique quotidienne :

- Etant donné la **prédominance de prévenus**, nombre d'entre eux quittent rapidement l'établissement (transfert vers une prison de peine car condamnés, acquittement, libération conditionnelle, bracelet électronique...).
- **L'isolement géographique de la prison.** Certaines mères éprouvent des difficultés à effectuer le trajet (au niveau de la facilité d'accès, financier, etc.) et beaucoup ne souhaitent pas confier leurs enfants aux volontaires de la Croix-Rouge. Venir jusqu'à la prison se révélant parfois un vrai « parcours du combattant », beaucoup d'entre elles préfèrent alors aller en visite « à table » avec leurs enfants.
- Pour beaucoup de détenus, le REP est une association qui intervient lorsque « on est en conflit avec la maman ». Par ailleurs, force est de constater que pour beaucoup de pères détenus, le lien à l'enfant s'inscrit par la mère : il leur est donc difficile d'imaginer avoir accès à leur enfant, hors présence de celle-ci. L'incarcération incarne souvent une épreuve pour un couple, qui met à mal sa pérennité. Cependant, on constate que, bien souvent, les couples restent unis durant la détention préventive.

4.2.1.4. Visites encadrées et visites Individuelles.

Les visites encadrées et individuelles se déroulent en parloir avocat. Au mois de septembre 2011, profitant de l'application effective de la Loi de principes, la prison de Jamioulx a aboli le régime « détenus accompagnés » où étaient placées automatiquement (sauf volonté contraire du détenu) les personnes incarcérées pour « faits de mœurs ». Ces détenus connaissent donc à présent un régime carcéral identique à tout autre détenu. Par contre, pour le bien-être de l'enfant, le Relais Enfants-Parents maintient la mise en place de « visites individuelles » pour ce type de faits.

4.2.1.5. Groupe organisateur.

Un groupe organisateur se réunit toutes les quatre à six semaines (entre deux visites festives) durant une heure environ. Ce groupe réunit un membre de la direction, trois membres du Service Psycho-Social, des pères détenus et les deux intervenants du REP.

Chaque père accompagné par le Relais Enfants-Parents se voit proposer de participer au Groupe Organisateur. Les objectifs sont d'offrir un espace de réflexion et de discussion quant à l'intervention du REP au sein de la prison de Jamioulx. Identifier les besoins et les attentes, répondre aux difficultés, soumettre des projets, etc. ainsi que de permettre aux différents acteurs concernés de s'investir quant au cadre du REP et de porter le projet de celui-ci lors des festivités. Le turnover de la population carcérale et la difficulté identifiée pour les détenus de s'inscrire dans un projet à long-terme sont des obstacles rencontrés dans l'organisation de ce Groupe Organisateur.

4.2.1.6. Visites Festives.

Six visites festives ont été organisées en 2016 : Janvier – Carnaval – Printemps – Fête des Pères – Rentrée – Saint-Nicolas. Elles sont parfois dédoublées en fonction du nombre de participants. En pratique, le déroulement d'une visite festive remplace une visite « habituelle ». Ces visites festives revêtent un sens tout particulier et important au sein de la prison de Jamioulx, notamment parce qu'elles sont portées par l'ensemble des participants du Groupe Organisateur : participation à la décoration de la salle, à la préparation du buffet et à la visite. Aussi parce qu'elles favorisent le lien familial, particulièrement mis à mal lors d'une détention préventive. Encore, ces visites permettent au père détenu de rester « en phase » avec les différents événements qui jalonnent une année de vie chez l'enfant.

4.2.1.7. Projets 2016-2017.

Une Campagne d'affichage a été réalisée au REP et sera prochainement placée aux endroits stratégiques de la prison (cellulaire, salle d'attente, parloir avocat, etc.) et permettra une meilleure visibilité et information pour les papas détenus. Celle-ci continuera en 2017

Recherches de bénévoles : Le REP cherche des bénévoles afin d'aider les intervenants durant les visites collectives (mise en place de la salle de visite, trajets des enfants au sein de l'établissement, encadrement durant la visite).

Le travail du relais a été entravé ses derniers mois à cause des travaux qui ont eu pour conséquence un manque de disponibilité de locaux adéquats. Ainsi, il est régulier que des entretiens individuels n'aient pas lieu par manque de disponibilité d'un local pour l'entretien. Les grèves ont également eu un impact négatif sur le nombre et la fluidité des entretiens. Nous nous réjouissons que cela se soit amélioré.

Aussi, dans une perspective d'amélioration de la collaboration entre la prison et nos intervenants, nous regrettons qu'ils n'aient un accès systématisé au téléphone et à un ordinateur. En effet, nos intervenants sont dans l'obligation d'effectuer toutes les démarches administratives de mise en lien avec les institutions officielles, les familles à l'extérieur, les tuteurs légaux, la Croix-Rouge et l'encodage administratif à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire. Ces faits entravent quelque peu l'efficacité du travail du REP. Le relais Enfants-Parents tient à mettre en avant l'excellente collaboration avec les différents responsables de directions et des administrations pénitentiaires.

4.2.2. Prison de Mons.

Descriptif :

Maison d'arrêt et de peine + annexe psychiatrique
Une section Hommes et une section Femmes
Capacité et population réelle en février 2016

Intervenants :

Mélissa Hermand,
Amandine Bosquet (avril à octobre 2016),
Virginie Temmerman

4.2.2.1. Cadre et contexte.

La prison de Mons est un établissement ancien (1870) dont certaines parties (notamment la salle de visite) sont en cours de rénovation. Malgré sa relativement grande capacité, Mons accuse une surpopulation carcérale importante, au niveau de l'ensemble des sections, ce qui tend à instaurer des conditions de travail assez difficiles, tant pour le personnel pénitentiaire que pour les intervenants extérieurs. Au cours de l'année 2016, nous avons connu une longue période de grève s'étendant du mois d'avril au mois de juin 2016, et ce dans un grand nombre d'établissements pénitentiaires. Cependant, à Mons, nous avons eu la chance de pouvoir continuer à mettre en place nos visites collectives ainsi que nos visites encadrées individuelles et ce même lorsque l'armée était présente dans l'établissement ! Nous remercions et saluons la direction pour son soutien de ce contexte difficile. Une seule visite collective a été supprimée. Nos entretiens, quant à eux, ont tous dû être supprimés, la reprise de travail fut ainsi assez lourde pour rattraper le retard accumulé à cause de ces grèves. La prison est divisée en un quartier hommes et un quartier femmes.

4.2.2.2. Entretiens Individuels.

4.2.2.2.1. Quartier hommes :

Les entretiens se déroulent principalement dans deux parloirs sociaux ou parfois dans les parloirs avocat (2) mis à disposition, séparés du cellulaire. Ceux-ci sont utilisés et doivent être partagés entre un nombre important d'intervenants extérieurs (autres services, bénévoles, policiers, avocats) afin d'accomplir leur mission. Les avocats étant prioritaires, il n'est pas toujours évident de pouvoir occuper un local. De plus, nous ne pouvons pas réserver de local, ce qui induit toujours un caractère aléatoire à la réalisation d'un entretien avec le détenu.

D'une manière générale, nous avons pu occuper ces locaux la majorité du temps où nous étions présents. Toutefois, et malgré une collaboration étroite tant avec la direction qu'avec les agents, il reste parfois difficile d'effectuer des entretiens. Même si nous occupons un local, la configuration ne permet pas une communication directe entre les agents du centre et les intervenants. Le manque de personnel pénitentiaire étant assez fréquent et les mouvements réguliers, l'attente est souvent longue avant l'arrivée du détenu, et même lors de sa « non venue ».

D'un point de vue plus de l'aide au maintien du lien, nous constatons également que les parloirs avocats/sociaux ne sont pas toujours très adaptés à un entretien à divers niveaux : accueil de la personne, cadre contenant, visibilité des personnes qui passent dans le couloir... qui mettent parfois à mal la personne qui est en train de se livrer.

Les caractéristiques de la population détenue à Mons (longues peines, situations familiales complexes) nécessitent souvent des entretiens de suivi sur une longue période en collaboration et/ou demande de différentes instances telles que le SAJ/SPJ, tribunal de la jeunesse... ce qui a pour conséquence une charge de travail considérable limitant une réponse rapide aux nouvelles demandes. Il existe actuellement une liste d'attente de 6 nouvelles demandes de prise en charge au quartier hommes.

Pour répondre à ces difficultés, nous continuons à demander à la direction de la prison la possibilité d'occuper un bureau spécifique afin d'effectuer nos entretiens à l'intérieur du cellulaire, ceci afin d'assurer une plus grande visibilité de notre Service et d'obtenir un contact plus direct avec le centre lors des appels des détenus, mais également afin de répondre à notre questionnement clinique de l'accueil d'une personne en entretien. Malgré plusieurs discussions avec les services extérieurs (SAD) par rapport à un **potentiel partage de bureau**, à ce jour, **aucune solution n'a été trouvée** !

De même, nous avons demandé la possibilité d'obtenir dans ce bureau un moyen de communication vers l'extérieur (téléphone, ordinateur,...) afin de rentabiliser notre temps d'attente mais également de pouvoir joindre plus facilement les différents intervenants avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration dans la plupart des situations que nous rencontrons à Mons, tels que le SAJ, SPJ, Institution, Croix-Rouge itinérance... Une collaboration entre le Relais et le SAD de Mons est en cours pour répondre de manière partielle à cette demande. Nous espérons pouvoir mettre en place celle-ci rapidement.

4.2.2.2.2. Quartier Femmes :

Ceux-ci se déroulent de manière plus fluide, malgré le fait que l'unique bureau mis à disposition pour tous les services sociaux (pourvu d'un téléphone et d'un ordinateur) est bien souvent occupé pour d'autres activités. Cela nous amène à rencontrer fréquemment les mamans dans le parloir avocat ou dans la chapelle. Heureusement, la collaboration avec les agents y est, de manière générale, très positive, ce qui facilite grandement le travail.

4.2.2.3. Les « Espaces-enfants », *Hommes-Femmes*.

Depuis octobre 2015, les visites collectives sont mixtes et se font donc conjointement avec les hommes et les femmes. Nous accueillons en moyenne une dizaine d'enfants, les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois, de 13h30 à 15h00. Il y a plusieurs spécificités liées à la prison de La majorité des enfants vient rendre visite à leur parent grâce à l'intervention des volontaires de la Croix-Rouge. Nous sommes donc **tributaires de la disponibilité des volontaires**.

Les Services d'Aide à la Jeunesse et de Protection Judiciaire interviennent dans nombre de situations et accordent ou refusent le droit de visites. Nous sommes donc dépendants des décisions de justice dans l'application de nos missions. De plus, en cas d'accord pour des rencontres entre l'enfant et son parent, celles-ci sont parfois accordées pour un encadrement individuel qui nécessite beaucoup plus en termes de temps. De nombreux enfants sont en bas-âge et ne savent pas, ou à peine, marcher ce qui rend le parcours pour atteindre la salle épïc étant donné le nombre d'obstacles tels que les escaliers, nombreuses portes lourdes et en métal... Nous espérons que l'accès à la nouvelle salle de visite sera plus aisé. Cette année, un certain nombre de détenus ont été transférés et un grand nombre de papas dont nous étions en charge ont été libérés, de nouvelles familles ont donc pris part aux visites relais. Durant ces visites, l'ambiance est conviviale. Il s'agit d'un moment où parents et enfants peuvent partager des instants où se mêlent tendresse, activités et jeux.

4.2.2.4. Les visites fêtes, *Hommes-Femmes*.

Nous avons organisé, en 2016, 4 visites fêtes (avec accompagnants) : Carnaval, Fête du Printemps, fête des Pères/Mères et Saint-Nicolas. Les fêtes sont régulièrement dédoublées afin de permettre à l'ensemble des enfants de les célébrer avec son parent incarcéré.

4.2.2.5. Les groupes parentaux « soutien aux festivités ».

Les groupes ne se sont pas organisés au sein du Quartier Hommes et Femmes. Les changements récurrents d'intervenants et la diminution du temps de travail des intervenants, ainsi que le nombre toujours croissant de demandes, n'ont pas permis à ces groupes de perdurer.

4.2.2.6. Les projets à Mons en 2016.

Nous aimerions pouvoir construire et assurer un cadre d'intervention du REP fiable et stable à Mons, dans l'ensemble des activités mises en place. Nous voudrions pouvoir poursuivre et asseoir la collaboration avec la Direction, les agents, et les services extérieurs (SAD, ONE...) grâce à la collaboration, aux échanges et à la confiance mutuelle. Pour ce faire il nous faudrait assistés encore plus aux réunions, suivre des formations et continuer à collaborer sur les situations particulières et mieux comprendre le fonctionnement général des services qui sont encore flous dans le cadre de la réforme.

Nous tenons à préciser qu'il y a pour cette prison de nombreuses difficultés rencontrées par les intervenantes au regard d'une charge de travail sans cesse croissante avec un horaire qui a diminué ces dernières années. Pour cela il nous faudra trouver des bénévoles, afin de nous aider lors des visites collectives.

Durant l'année 2017 nous espérons pouvoir mettre en place une collaboration consistante avec le SAD afin d'obtenir un local et un moyen de communication avec l'extérieur pour être moins freiné au quotidien et pouvoir aspirer à plus d'efficience. Nous saluons l'initiative de la salle commune mixte (détenus hommes-femmes) et souhaitons maintenir cela et l'améliorer.

Il faudrait, à l'avenir, une réelle augmentation du nombre d'intervenants à Mons ou du nombre d'heure. Nous constatons que 2 intervenants à ¼ temps, donc un mi-temps, pour la gestion de deux quartiers (hommes et femmes) et au vu du nombre de demandes toujours croissantes est insuffisant. Les intervenantes aimeraient augmenter le nombre d'intervenants Relais à Mons et passer d'un duo à un trio.

4.3. Arrondissement judiciaire du Brabant Wallon.

4.3.1. Prison d'Ittre.

Descriptif :

Prison pour hommes.

Maison de peine, dite de « haute sécurité ».

Capacité : 420 places.

Prison dite moderne, 2003.

Prison essentiellement accessible en voiture et plus difficilement en transport en commun.

Intervenants en 2015 :

Reyes Joan et Wexler Dalia : janvier à février 2016.

Bosquet Amandine et Hermand MéliSSa : février à décembre 2016

Conteuse Hopi-Conte : Claire Goethals

4.3.1.1. Cadre et contexte.

La prison d'Ittre est une prison de peine où les détenus purgent de longues périodes d'incarcération de plus de cinq ans. Les longues périodes de détention permettent aux intervenants d'une part, de nouer un lien avec les familles et avec les détenus, mais demandent d'autre part, un suivi plus appuyé et approfondi des situations.

Les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants Parents restent positifs et constructifs. La coordination entre le REP et la direction générale passe par un adjoint à la direction qui est l'interlocuteur du REP.

Dans le courant de l'année 2016, plusieurs visites ont été annulées suite à la grève prolongée : 4/5, 18/5, 1/6, 15/6. Une visite exceptionnelle, une 4e semaine (22/6) a été assurée par la direction du Relais Enfants-Parents, monsieur Vitoux, afin de permettre aux enfants de venir rendre visite à leurs papas. Nous n'avons pu nous rendre au sein de l'établissement pénitentiaire durant l'entièreté de la grève (27 avril au 20 juin), car les conditions n'étaient pas réunies pour assurer notre sécurité. Un grand nombre de jeux et de jouets ont été achetés ou remplacés par le REP.

4.3.1.2. Les Entretiens.

Les entretiens se déroulent au lieu-dit « Centre Médico », dans des locaux mis à disposition des intervenants « extérieurs ». Ils ont pour but, tout d'abord, d'accueillir et d'analyser les nouvelles demandes adressées essentiellement par les détenus et en moindre mesure par des services psychosociaux ou juridiques. Dans un second temps, les entretiens permettent de suivre et de soutenir le lien parent-enfant. L'organisation du temps du travail permet d'allouer aux entretiens une journée et demie tous les quinze jours par intervenant. La collaboration avec les autres services est essentielle pour assurer un soutien global du détenu, de sa situation de détention et de sa situation familiale.

Les mouvements internes dans la prison, qui jalonnent toute la journée (visites, préau, repas, etc.), ont un impact important sur le rythme de travail (fréquemment ralenti) et donc, sur le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Ittre. De plus, de nombreux pères-détenus travaillent durant la journée au sein de l'établissement, et ne sont pas toujours disponibles aux moments où nous les appelons.

En 2016, une demande a été faite par notre direction adressée à la direction de la prison pour avoir un bureau prédéfini et accéder à un téléphone et à un ordinateur pour effectuer du travail administratif. Cette demande n'a également pas pu être accordée par manque de locaux. L'utilisation d'un téléphone est pourtant nécessaire lors de certains entretiens avec les détenus ou pour mettre à profit les moments hors entretiens pour avancer dans nos multiples démarches. Auparavant nous avions un accès direct par téléphone vers l'extérieur. Or cette possibilité n'existe plus. Une demande a également été faite auprès de la DGD (Direction générale des prisons) en 2014 concernant l'utilisation des téléphones portables professionnels afin de faciliter le travail à l'intérieur de l'établissement, mais cette demande a été refusée également.

La présence de deux intervenants du Relais Enfants-Parents est nécessaire pour assurer le suivi des familles, mais également pour répondre aux nouvelles demandes qui nous sont adressées. Durant l'année 2016, les deux intervenantes ont pu recevoir toutes les nouvelles demandes dans un délai relativement court (délai d'un mois maximum). Une première liste d'attente a été créée en septembre 2016, cependant celle-ci a rapidement diminué et présente à l'heure actuelle, une demande en attente.

Les histoires de vie et les contextes familiaux rencontrés au sein de la prison d'Ittre sont complexes. Souvent les longues périodes de peine sont une source de difficultés pour la vie familiale. En effet, les enfants sont régulièrement au centre de conflits et de négociations entre les pères incarcérés et les mères à l'extérieur. Ceci demande un travail appuyé auprès des parents pour favoriser le maintien du lien entre les enfants et les pères emprisonnés.

Nous constatons que les entretiens se centrent essentiellement autour :

- de demandes d'un relai vers l'extérieur, vers les institutions, vers les autorités judiciaires et également vers les familles.
- de demandes concernant les démarches à effectuer concernant la reconnaissance de paternité et la mise en place de droits de visite
- de demandes de visites des enfants ou d'une reprise de contact suite à une rupture.
- de questionnements et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré.

4.3.1.3. Hopi-conte.

Une conteuse est présente à l'accueil de la prison avant chaque visite collective.

Ce temps permet entre autres de diminuer les tensions durant le temps d'attente, qui est souvent chargé d'émotions et de faciliter les liens entre les enfants et le parent détenu.

4.3.1.4. Espace « Enfant ».

Deux visites collectives par mois sont organisées : tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 13h30 à 15h00. En moyenne, une dizaine d'enfants sont présents aux visites. Le REP dispose d'une salle de visite spacieuse et lumineuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d'armoires et d'un local pour stocker le matériel du « tri lieux » (espace moteur, espace créatif, espace détente). Les visites sont encadrées par les intervenantes du REP, sans la présence des agents pénitentiaires. La préparation du matériel mis à la disposition des enfants, ainsi que son rangement sont assurés par les pères-détenus.

4.3.1.5. Espace « Visite individuelle ».

Les visites « individuelles » se déroulent en grande majorité dans le local VHS (Visite Hors Surveillance) Famille, lieu adapté à un bon accueil pour les enfants. L'accompagnement des familles dont le père est incarcéré pour « faits de mœurs sur mineur » reste une question clinique complexe au sein de l'équipe du Relais. Ces situations, comme nous le constatons, nécessitent un accompagnement particulier. Ces visites dites « individuelles » demandent des moyens particuliers en termes de temps de l'intervenant, de démarches, de préparation, de supervision, etc.

En 2016, nous avons également reçu des demandes de pères-détenus pour des faits de terrorisme. Ces demandes sont en lien avec l'ouverture de l'aile appelée « Deradex », aile regroupant les détenus ayant commis des faits en lien avec une activité terroriste.

4.3.1.6. Visites festives.

Deux visites festives ont été organisées en 2016 : la Fête de Pâques et la fête de Saint-Nicolas. Aux visites-fête, nous partageons un goûter offert par la prison et prenons des photos de chaque enfant avec son parent.

Lors des visites fêtes, nous proposons un bricolage à réaliser en familles. La création de ce bricolage aura une valeur hautement symbolique, car les enfants peuvent ainsi rapporter avec eux un petit quelque chose de son parent. À la visite de Saint-Nicolas, plus particulièrement, un bénévole « Saint Nicolas » est venu distribuer les cadeaux offerts par les pères.

4.3.1.7. Conclusions et projets 2017.

Nous comptons remettre en place l'activité « Groupe de parole » ou groupe organisationnel de fêtes avec les pères incarcérés, avec pour objectif la création et organisation d'une « **fête des pères particulière** ». La « fête des Pères particulière » a pour but la réalisation de la fête des pères par les pères, celle-ci serait organisée et travaillée lors des groupes de parole afin que chaque père puisse être acteur de sa visite. Proposition d'un spectacle fait par les pères, morceaux de musique, contes lus...

Le Goûter- « Cantiner » a pour but de permettre aux pères d'apporter des friandises et des boissons achetées préalablement. En effet, l'achat et la possibilité d'offrir des chocolats, bonbons et boissons aux enfants au cours des visites font partie de la relation « père-enfant ».

À l'heure actuelle, la circulation d'argent est interdite pour les détenus. Par conséquent, lors des visites, soit les intervenants avancent de pièces de monnaie, soit les enfants amènent des pièces avec eux. Ceci afin d'avoir accès aux distributeurs de boissons et friandises disposés dans la salle. Le rôle du père-donneur est *in fine* remis en question. Permettre aux pères-détenus d'apporter des aliments, donc de « cantiner », pour offrir en salle de visite serait une solution à aborder avec la direction de la prison.

4.4. Arrondissement judiciaire de Liège.

4.4.1. Prison de Lantin.

Descriptif :

La prison de Lantin, inaugurée en 1979, comprend une « section hommes » et une « section femmes ».

Le quartier hommes est divisé en une Maison d'arrêt : 8 niveaux répartis en 2 ailes, une Maison de peines: 2 blocs de 3 niveaux, une Polyclinique et semi détention (60 places), et une Annexe psychiatrique (40 places). La capacité d'accueil s'élève à 697 places mais la surpopulation fait qu'en réalité la prison accueille environ 1157 détenus.

Le quartier femmes dispose d'une capacité de 58 cellules dont 3 pour mères avec enfants en bas âge

Intervenants Relais Enfants Parents (REP) :

Samanta Widart,
Charlotte Fossoul,
Anne Servaes.

4.4.1.1. Cadre et contexte.

Il s'agit de la plus grosse prison dans laquelle le Relais Enfants Parents est présent. La population carcérale y est très diversifiée et notre association a fait le choix de travailler dans l'ensemble des secteurs. Le travail de nos intervenants depuis 14 années a permis d'installer des collaborations internes aussi utiles qu'efficaces avec la Direction, le Service psycho-social, les services d'aide aux détenus, les agents pénitentiaires. Ainsi nous disposons, ce qui est rare, d'un local équipé d'armoires fermées, d'un ordinateur et d'un téléphone afin d'exercer nos démarches administratives dans les meilleures conditions. Chose rare, nos intervenants disposent même d'une adresse mail (@fgov.be) au sein de la prison.

Par ailleurs, un local aménagé pour l'accueil des enfants nous est réservé pour organiser nos visites encadrées de manière individualisée lorsque la situation le nécessite. Etant donné le grand nombre de détenus, un nombre important de demandes d'entretiens psychologiques (première demande et suivis) nous sont adressées à Lantin. Ce qui implique un **délai de prise en charge relativement long**. En effet, pour des raisons budgétaires, le temps de travail de nos intervenants (l'équivalent d'un temps plein) ne nous permet pas toujours de faire face à une demande d'intervention plus importante.

En plus des entretiens et ouvertures de dossiers, le Relais a pour mission, la mise en place de navettes Croix-Rouge. Celles-ci sont organisées pour les personnes ne bénéficiant pas de moyens de transport. Une collaboration étroite s'est créée avec cette organisation et un protocole de demande a été mis en place pour travailler de façon efficace et performante.

Les prisons belges ont été confrontées à une longue période de grève s'étalant d'avril à juin 2016. Les activités étaient limitées mais différentes visites collectives furent organisées. Au sein de la prison de Lantin, 4 visites ont pu être organisées au Quartier Hommes pendant la période de grève. Quant au Quartier Femmes, 3 visites ont pu être organisées pendant les grèves. Les visites individuelles n'ont pas pu être mises en place durant cette période.

Nos prestations comprennent, outre des entretiens très nombreux, des démarches administratives quotidiennes au sein de l'établissement ou à domicile et en collaboration avec la direction de la prison. Celles-ci contribuent au bon fonctionnement des visites individuelles et collectives. Des réunions régulières avec les services extérieurs sont également établies (SAJ, SPJ, Institutions, services de placement familial...) afin d'inscrire notre travail dans une dynamique de liaison entre l'intérieur et l'extérieur. Ce qui prend tout son sens dans une perspective de maintien du lien Enfants-Parents.

4.4.1.2. Quartier Hommes :

4.4.1.2.1. Visites collectives.

Celles-ci sont organisées le mercredi après-midi (4 ou 5 fois/mois). Chez les hommes : chaque papa peut y rencontrer son/ses enfant(s) 2 fois par mois à raison d'1h30 dans un espace aménagé pour l'accueil des enfants (tri-lieu avec un espace moteur, un espace détente et un espace créatif et ludique) en présence des intervenantes du REP soucieuses d'accompagner et de faciliter la relation. Depuis août 2016, un agent est présent à ces visites. Les visites collectives se déroulent de 16h30 à 18h.

4.4.1.2.2. Visites encadrées.

Elles ont lieu dans les locaux du VHS (Visites Hors Surveillance) à raison d'une heure par visite 1 fois/mois. Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un salon qui s'apparente au cadre familial.

4.4.1.2.3. Visites festives.

En 2016, nous avons organisé 2 visites fête tant pour le quartier hommes que pour le quartier femmes. Une des plus grosses fêtes est celle de la Saint Nicolas. En effet, à cette occasion, les papas ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand St Nicolas.

Au Quartier Hommes, la fête de St Nicolas réunit entre 30 et 50 participants. Un adulte référent peut accompagner l'enfant. Un goûter est également offert aux participants grâce à l'atelier culinaire. En effet, 2 détenus préparent des gâteaux, des sachets de chocolats ou autres à remettre à chaque enfant.

Nos visites fête au quartier hommes exigent une excellente préparation et coordination avec les Directions, chefs surveillants et agents des Maisons d'Arrêt et de Peine ainsi qu'avec le poste du portier car elles mobilisent un grand nombre de participants. En effet, à ces occasions, outre les papas et les enfants qui participent régulièrement aux visites organisées, un adulte référent pour l'enfant peut se joindre au groupe.

4.4.1.2.4. Projets réalisés.

- En avril 2016, le Relais Enfants Parents a également organisé, en collaboration avec la direction de Lantin, un 2^{ème} atelier « Fureur de lire » (qui donne suite au 1^{er} réalisé en novembre 2015). Le but de cette activité était, avec l'intervention des bibliothécaires, d'initier les papas à « conter » des histoires à leurs enfants.

- De plus, nous avons organisé différents ateliers lors des visites collectives : une chasse aux œufs à Pâques, de la peinture sur t-shirt à l'occasion de la fête des pères, du grimage et des coloriages à Halloween.

- Un Atelier culinaire : 2 détenus préparent chaque 4^{ème} mercredi du mois un goûter pour les enfants participant à la visite collective. Ils ont également préparé les excellentes friandises pour la St Nicolas. QF et QH.

4.4.1.3. Quartier Femmes :

4.4.1.3.1. Visites collectives.

Celles-ci se déroulent deux fois par mois, le mercredi après-midi dans un local spacieux et aménagé pour accueillir les enfants. Ces visites durent 1h45 mais nécessitent des heures de préparation.

4.4.1.3.2. Visites encadrées.

Elles ont lieu dans les locaux du VHS (Visites Hors Surveillance) à raison d'une heure par visite et 1 fois par mois, en présence d'un psychologue du Relais. Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un salon qui s'apparente au cadre familial.

4.4.1.3.3. Visites festives.

Au quartier femmes, les fêtes réunissent entre 20 et 40 participants, et pour chacune, un adulte référent peut se joindre aux mamans et enfants. Une des plus grosses fêtes est celle de la St Nicolas. En effet, à cette occasion, les mamans ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand St Nicolas. Un goûter est également offert aux participants grâce à l'atelier culinaire tous les 2^{èmes} mercredis du mois.

4.4.1.4. Projets 2017 et conclusions.

Le mercredi est une journée particulièrement chargée pour l'équipe du REP de Lantin. En effet, 2 mercredis par mois, les visites collectives au Quartier femmes sont suivies par des visites collectives au quartier hommes. Enfants, parents, directions, agents, intervenants de la Croix-Rouge et du Relais Enfants Parents, chacun témoignent de l'importance au lien enfant-parent qui s'inscrit dans une continuité comme facteur essentiel de construction et d'insertion du détenu.

Nous désirions, pour l'année 2017, mettre en place des « groupes de parole » en soutien aux festivités. Cela demanderait un aménagement important à discuter avec la Direction car cela nécessiterait davantage de mouvements des détenus et une organisation interne à aménager.

Nous souhaitons continuer l'atelier culinaire au QF Et au QH. Nous travaillons cela actuellement avec la Direction qui collabore très efficacement avec notre service.

4.5. Arrondissement judiciaire de Namur.

4.5.1. Prison d'Andenne.

Descriptif :

Prison d'hommes
Maison de peine – longues peines - haute sécurité
396 places
Prison moderne (1997)

Intervenants Relais :

Charlotte Fossoul,
Anne Servaes,
Samanta Widart.

4.5.1.1. Cadre et contexte.

La prison d'Andenne est une prison de peine « haute sécurité » pour hommes. Il s'agit d'une prison aux infrastructures modernes située en dehors de la ville. Elle est essentiellement accessible en voiture et plus difficilement en transports en commun.

Comme dans la plupart des prisons, le Relais travaille en collaboration avec une personne désignée en la personne d'une adjointe à la direction. C'est une disposition très appréciée qui facilite l'efficacité et la coopération avec les autorités sur place. Nous disposons d'un parloir spécifique (réaménagé et repeint par le REP) pour les visites encadrées et d'une salle particulièrement spacieuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d'armoires pour le matériel de nos trois espaces (Tri lieux): moteur, créatif et détente.

Un bureau est par ailleurs mis à notre disposition lors de notre présence avec accès au téléphone et à un réseau intranet ainsi qu'une adresse mail (@fgov). Des réunions de coordination sont organisées avec le SAD (Service d'aide aux détenus) et une collaboration régulière avec des intervenants (assistants sociaux et psychologues) du SPS (Service psycho-social de la prison) est établie.

Durant l'année 2016, nous avons du faire face aux mouvements de contestation des agents pénitentiaires. Entre fin avril 2016 et fin juin 2016, notre travail sur le terrain a été fortement entravé. Nous avons cependant pu rencontrer des papas à travers l'œilleton de leur cellule et organiser 2 visites collectives exceptionnelles. Par contre, aucune visite individuelle n'a pu être mise en place durant cette période.

Tous les intervenants au sein de la prison admettent qu'une bonne communication et collaboration entre les détenus, les intervenants (REP, Agents, etc) et la direction permet, entre autres, une réduction des tensions au sein de l'établissement.

4.5.1.2. Les Entretiens.

Les objectifs des entretiens sont les suivants :

- Demande de visites dans le cadre du REP
- Questionnement et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré
- Reprise de contact du détenu avec son enfant suite à une rupture
- Relais vers la famille à l'extérieur, les institutions ou les autorités judiciaires

- Organisation de fêtes d'anniversaires et fêtes diverses (St Nicolas, fête des pères...). Lors de ces visites, un membre de la famille peut accompagner l'enfant pour participer à la fête.

4.5.1.3. Visites encadrées individuelles.

Les visites se font 1 fois par mois durant une heure dans un parloir réservé au REP. Elles sont organisées dans des cas spécifiques : Lors d'une reprise de contact après une longue rupture entre un père et ses enfants, si le père est incarcéré pour faits de mœurs, lorsqu'un mandat émane d'un juge de la jeunesse, lorsque des difficultés apparaissent en visite collective ou lorsque la situation nécessite un encadrement plus spécifique de la relation. Il arrive que des intervenants externes (Assistants Sociaux des institutions, des internats, des psychologues extérieur) soient associés à la visite avec le père incarcéré.

4.5.1.4. Visites collectives, « Espace enfants ».

Les visites collectives avec les enfants se déroulent tous les 1ers et 3èmes mercredis du mois, l'après-midi durant 1h30. En moyenne, une dizaine de détenus sont présents à chacune des visites avec une quinzaine d'enfants. Chaque détenu peut commander à l'avance et descendre lors de la visite avec un goûter pour ses enfants. Durant la visite, nous bénéficions du soutien de deux bénévoles (REP-SAD). Ils s'occupent des fonctions pratico-pratiques, ce qui nous permet de nous concentrer sur notre rôle de psychologue durant la visite.

Nous pouvons aussi compter sur la présence d'une Mamy conteuse avant la visite collective du mercredi. A cet effet nous installons un coin calme composé de coussins, livres et couvertures dans la salle d'attente.

4.5.1.5. Animations et fêtes.

Dans ce cadre, quatre fêtes ont été organisées en 2016 : la fête de Pâques (bricolage + chasse aux œufs), la fête de la rentrée (atelier de bricolage où les enfants ont créé un porte crayon avec leurs papas) et la Saint-Nicolas (le grand Saint vient apporter des cadeaux aux enfants). Des animations sont organisées par les intervenants et bénévoles REP (grimage, ateliers à thèmes de bricolage ou peinture...) et un goûter est offert par l'établissement.

Une des plus grosses fêtes est celle de la Saint Nicolas. À cette occasion, les papas ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand St Nicolas. Cette année la fête des pères a malheureusement dû être annulée suite aux mouvements de contestation des agents.

4.5.1.6. Projet pour 2017.

Reprise des groupes travail sur la parentalité concernant le maintien du lien avec les familles malgré l'incarcération d'un parent.

4.5.2. Prison de Namur

Descriptif :

Prison ancienne pour hommes qui date de 1874.

Elle comprend une Maison d'arrêt, une Maison de peines et une annexe psychiatrique.

Il y a une surpopulation à la prison de Namur : le nombre de détenus s'élève à 203 alors qu'il n'y a que 140 places en théorie.

Intervenants Relais :

Charlotte Fossoul.

4.5.2.1. Cadre et contexte.

A Namur, les intervenants du REP occupent, avec d'autres services, les locaux libres du SPS pour recevoir les détenus et assurer les prises en charge. Ces locaux disposent d'un téléphone et d'un ordinateur qui nous sont accessibles et facilitent nos démarches administratives.

Lors des mouvements de contestation des agents pénitentiaires qui ont eu lieu durant l'année 2016, aucune visite et aucune rencontre de papa détenu au sein de la prison n'a pu être réalisée entre le 24 avril et le 2 juillet 2016. La paralysie a été assez conséquente au niveau des services extérieurs travaillant au sein de l'établissement.

4.5.2.2. Les Entretiens.

Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu et d'assurer son suivi quant à son lien avec son enfant. Par ailleurs, afin de pouvoir effectuer des entretiens auprès des enfants et des familles, les intervenants du REP ont la possibilité d'utiliser un local à proximité de la prison dans les bureaux de l'ASJ, rue de l'Armée Grouchy 20b. Tant au niveau du SPS que du SAD, les collaborations avec notre service s'exercent de manière régulière et efficace.

Les visites entre détenus et enfants représentent une importante part du travail des intervenants. Elles peuvent être collectives (plusieurs détenus et leurs enfants) ou individuelles (un détenu et son/ses enfant(s)) dans un local approprié.

4.5.2.3. Les visites collectives.

Lors des visites collectives mises en place par le REP, les intervenants peuvent compter sur le soutien de deux bénévoles qui, à tour de rôle, aident à l'accompagnement des enfants et, de manière plus générale, au bon déroulement des visites. Depuis peu, elles s'occupent également de l'animation des enfants durant l'attente avant la visite. Il peut s'agir de lectures d'histoires, de jeux de société, de coloriages...

Ces visites s'organisent deux samedis par mois (durant 1h30) soit dans la salle de visite dont la configuration en longueur ne permet pas aisément l'aménagement d'un coin calme ni de l'espace tri-lieux, soit, quand la météo le permet, dans le jardin attenant à la salle de visite familiale de l'aile D. Celui-ci est équipé de matériel de psychomotricité pour les enfants et de goals de football pour les plus grands.

4.5.2.4. Les visites encadrées.

Les visites encadrées individuelles se déroulent dans ce même espace qui dispose d'une petite salle intérieure également aménagée pour les enfants.

Lorsque les situations familiales le nécessitent, le Relais Enfants-Parents organise des réunions de concertation à la prison entre les papas détenus et les services gravitants autour du quotidien des enfants (SAJ, SPJ, écoles, institutions hébergeant les enfants, familles d'accueil...). Ces rencontres permettent de maintenir le papa informé et impliqué dans le quotidien des enfants. Des décisions importantes concernant les enfants y sont réfléchies (orientation scolaire, ligne de conduite à tenir au niveau de l'éducation...) entre les différents intervenants concernés et le papa. Celui-ci reste donc bien présent dans la vie de ses enfants malgré son incarcération.

4.5.2.5. Conclusions.

La Direction et le personnel de la prison de Namur soutiennent et facilitent le bon déroulement de nos missions au sein de la prison, notamment lors des visites-fête (Pâques, fête des pères, fête de la rentrée et Saint-Nicolas) qui attestent des collaborations internes efficaces.



Bricolage de fête de Pâques 2016

5. Statistiques des d'activités du Relais.

5.1. Par arrondissements

5.1.1. Arrondissement judiciaire de **Bruxelles** : Berkendael, Forest et Saint-Gilles.

5.1.1.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Lieu de vie de l'enfant	Berkendael		Forest		St-Gilles	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Fam accueil	4	7,3	0	0,0	0	0,0
Famille élargie	18	32,7	5	5,8	15	5,0
Mère	0	0,0	78	90,7	265	88,6
Père	19	34,5	0	0,0	0	0,0
Institution	8	14,5	3	3,5	19	6,4
Prison	4	7,3	0	0,0	0	0,0
Seul	2	3,6	0	0,0	0	0,0
Total	55	100,0	86	100,0	299	100,0

5.1.1.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Situation de l'autre parent	Berkendael		Forest		St-Gilles	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Décédé	5	9,1	3	3,6	10	3,3
Séparé	36	65,5	33	39,3	148	49,0
Incarcééré	0	0,0	0	0,0	0	0,0
ok	14	25,5	48	57,1	144	47,7
Total	55	100,0	84	100,0	302	100,0

5.1.1.3. Mandats en 2016.

Type de dossier	Berkendael		Forest		St-Gilles	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Relais	0	0,0	0	0,0	0	0,0
SAJ	18	32,7	2	2,4	16	5,3
SPJ	9	16,4	3	3,6	6	2,0
Tribunal	0	0,0	0	0,0	1	0,3
Tribunal Jeunesse	1	1,8	0	0,0	10	3,3
Pas de dossier	27	49,1	81	96,4	265	87,7
Total	55	100,0	86	102,4	298	98,7

5.1.2. Arrondissement judiciaire de **Namur** : Andenne et Namur.

5.1.2.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Lieu de vie de l'enfant	Andenne		Namur	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Fam accueil	4	3,1	2	2,3
Famille élargie	22	17,2	8	9,3
Mère	59	46,1	55	64,0
Père	19	14,8	0	0,0
Institution	18	14,1	20	23,3
Prison	4	3,1	0	0,0
Seul	2	1,6	1	1,2
Total	128	100,0	86	100,0

5.1.2.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Situation de l'autre parent	Andenne		Namur	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Décédé	5	3,8	2	2,3
Séparé	89	66,9	60	69,8
Incarcéré	0	0,0	2	2,3
ok	39	29,3	22	25,6
Total	133	100,0	86	100,0

5.1.2.3. Mandats en 2016.

Type de dossier	Andenne		Namur	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Relais	0	0,0	0	0,0
SAJ	27	20,1	13	15,1
SPJ	17	12,7	14	16,3
Tribunal	0	0,0	0	0,0
Tribunal Jeunesse	2	1,5	2	2,3
Pas de dossier	88	65,7	57	66,3
Total	134	100,0	86	100,0

5.1.3. Arrondissement judiciaire de **Liège** : Lantin Femme et Homme.

5.1.3.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Lieu de vie de l'enfant	Lantin Fe		Lantin Ho	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Fam accueil	7	9,1	7	3,8
Famille élargie	25	32,5	15	8,1
Mère	0	0,0	134	72,4
Père	12	15,6	0	0,0
Institution	26	33,8	29	15,7
Prison	4	5,2	0	0,0
Seul	3	3,9	0	0,0
Total	77	100,0	185	100,0

5.1.3.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Situation de l'autre parent	Lantin Fe		Lantin Ho	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Décédé	9	11,7	4	2,1
Séparé	37	48,1	113	60,4
Incarcéré	17	22,1	10	5,3
ok	14	18,2	60	32,1
Total	77	100,0	187	100,0

5.1.3.3. Mandat en 2016.

Type de dossier	Lantin Fe		Lantin Ho	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Relais	0	0,0	0	0,0
SAJ	21	27,3	34	18,2
SPJ	22	28,6	22	11,8
Tribunal	0	0,0	0	0,0
Tribunal Jeunesse	0	0,0	9	4,8
Pas de dossier	34	44,2	122	65,2
Total	77	100,0	187	100,0

5.1.4. Arrondissement judiciaire du **Brabant-Wallon** : Ittre.

5.1.4.1 Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Lieu de vie de l'enfant	Ittre	
	Nombre	Pourcentage
Fam accueil	8	4,8
Famille élargie	12	7,2
Mère	125	74,9
Père	0	0,0
Institution	22	13,2
Prison	0	0,0
Seul	0	0,0
Total	167	100,0

5.1.4.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Situation de l'autre parent	Ittre	
	Nombre	Pourcentage
Décédé	13	7,8
Séparé	109	65,3
Incarcéré	0	0,0
ok	45	26,9
Total	167	100,0

5.1.4.3. Mandat en 2016.

Type de dossier	Ittre	
	Nombre	Pourcentage
Relais	0	0,0
SAJ	17	10,2
SPJ	16	9,6
Tribunal	0	0,0
Tribunal Jeunesse	5	3,0
Pas de dossier	129	77,2
Total	167	100,0

5.1.5. Arrondissement judiciaire du **Hainaut** : Mons Femme/Homme et Jamioulx.

5.1.5.1. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants suivis en 2016.

Lieu de vie de l'enfant	Mons Fe		Mons Ho		Jamioulx	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Fam accueil	0	0,0	4	2,8	0	0,0
Famille élargie	5	15,6	11	7,6	14	7,6
Mère	0	0,0	119	82,6	153	83,2
Père	18	56,3	0	0,0	0	0,0
Institution	9	28,1	10	6,9	17	9,2
Prison	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Seul	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	32	100,0	144	100,0	184	100,0

5.1.5.2. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants suivis en 2016

Situation de l'autre parent	Mons Fe		Mons Ho		Jamioulx	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Décédé	2	4,3	4	2,8	0	0,0
Séparé	32	69,6	98	68,5	110	59,8
Incarcéré	9	19,6	0	0,0	3	1,6
ok	3	6,5	41	28,7	71	38,6
Total	46	100,0	143	100,0	184	100,0

5.1.5.3. Mandats en 2016.

Type de dossier	Mons Fe		Mons Ho		Jamioulx	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Relais	0	0,0	0	0,0	1	0,6
SAJ	15	38,5	25	17,7	36	21,6
SPJ	14	35,9	18	12,8	10	6,0
Tribunal	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Tribunal Jeunesse	0	0,0	9	6,4	3	1,8
Pas de dossier	10	25,6	89	63,1	117	70,1
Total	39	100,0	141	100,0	167	100,0

5.2. Statistiques globales 2015-2016.

5.2.1. Dossiers détenus ouverts/fermés en 2015 et 2016 et dossiers suivis en 2015 et 2016.

	En 2015	En 2016	Rapport
Dossiers détenus ouverts	281	318	+13%
Dossiers détenus fermés	412	423	+3%
Dossiers détenus suivis	895	801	-10%

5.2.2. Nombre de dossiers enfants ouverts/fermés en 2015 et 2016 et nombre de dossiers suivis en 2015 et 2016

	En 2015	En 2016	Rapport
Dossiers enfants ouverts	520	602	+16%
Dossiers enfants fermés	779	773	-1%
Dossiers enfants suivis	1649	1472	-12%

5.2.3. Lieu de vie de l'enfant pour les dossiers enfants traités en 2015 et 2016.

Lieu de vie de l'enfant	En 2015	2015 en %	En 2016	2016 en %	Rapport
Fam accueil	37	2,2%	36	2,4%	+0,2%
Famille élargie	166	10,1%	155	10,1%	-6,6%
Mère	1100	67,2%	1066	69,7%	+3%
Père	89	5,4%	68	4,4%	-23,6%
Institution	231	14,1%	184	12%	-20%
Prison	13	0,8%	12	1%	+0%
Seul	1	0%	8	1%	+700%
Total	1637	100%	1529	100%	-6,6%

5.2.4. Situation de l'autre parent pour les dossiers enfants traités en 2015 et 2016.

Situation de l'autre parent	En 2015	2015 en %	En 2016	2016 en %	Rapport
Décédé	55	3,3%	60	3,9%	+9%
Séparé	972	59%	898	58%	-7,6%
Incarcéré	41	2,5%	41	2,6%	+0%
ok	582	35,3%	549	35,4%	-5,6%
Total	1650	100%	1548	100%	-6,2%

5.2.5. Mandats pour les dossiers enfants traités en 2015 et 2016.

Type de dossier	En 2015	2015 en %	En 2016	2016 en %	Rapport
Relais	0	0%	1	0%	+0%
SAJ	210	12,7%	226	14,8%	+7,6%
SPJ	194	11,7%	154	10,1%	-20,6%
Tribunal	5	0,3%	1	0%	-80%
Tribunal Jeunesse	64	3,9%	41	2,7%	36%
Pas de dossier	1172	71,3%	1100	72,2%	6,1%
Total	1645	100%	1523	100%	-7,41%

5.2.6. Nombre de dossiers enfants et détenus suivis en 2016 et 2015.

Dossiers enfants et détenus suivis	En 2015	En 2016	Rapport
Dossiers détenus suivis	895	801	-10,5%
Dossiers enfants suivis	1649	1472	-10,7%

5.2.7. Nombre de dossiers détenus ouverts/fermés en 2016 et 2015.

Dossiers détenus ouverts/fermés	En 2015	En 2016	Rapport
Dossiers détenus ouverts	281	318	+13%
Dossiers détenus fermés	412	423	+2,7%

5.2.8. Nombre de dossiers enfants ouverts/fermés en 2016 et 2015

Dossiers enfants ouverts/fermés	En 2015	En 2016	Rapport
Dossiers enfants ouverts en 2016	520	602	+15,7%
Dossiers enfants fermés en 2016	779	773	-1%

5.2.9. Nombre de dossiers enfants et détenus ouverts/fermés et suivis en 2016 et 2015 par prison et par arrondissement judiciaire

Arrondissements judiciaire	Prisons	Dossiers détenus ouverts en 2015	Dossiers détenus ouverts en 2016	Rapport	Dossiers détenus fermés en 2015	Dossiers détenus ouverts en 2016	Rapport	Dossiers en cour en mars 2017
Bruxelles	Berkendael	22	18	-18%	21	26	+24%	15
	Forest	29	27	-7%	61	28	-54%	15
	St-Gilles	49	81	+65%	66	132	+100%	27
	Total	100	126	+26%	148	186	+26%	57
Brabant-Wallon	Ittre	27	21	-22%	16	23	+43%	38
Hainaut	Jamioux	29	42	+45%	50	48	-4%	33
	Mons Fe	8	4	-50%	10	15	+50%	8
	Mons Ho	18	20	+11%	19	25	+31%	43
	Total	55	66	+20%	79	88	+12%	84
Liège	Lantin Fe	15	15	+0%	24	14	-41%	17
	Lantin Ho	37	38	+3%	73	40	-45%	62
	Total	52	53	+2%	97	54	-44%	79
Namur	Andenne	32	25	-22%	43	44	+2%	41
	Namur	15	27	+80%	29	28	-3%	24
	Total	47	52	+11%	72	72	+0%	65
Toutes les prisons	Total	281	318	+13%	412	423	-2.5%	323

6. MANDATS SAJ-SPJ-TJ.

6.1. La collaboration avec les « Services Jeunesse ».

Depuis des années, le « Relais Enfants-Parents » a mis en place un travail spécifique de collaboration avec les différents services judiciaires spécifiques à l'enfance :

- le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ),
- le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), ainsi que
- le Tribunal de la Jeunesse.

6.1.1. Contexte.

Lorsque nous commençons à travailler auprès d'une famille, nous prenons contact soit avec le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection Judiciaire ou, le cas échéant, le Tribunal de la Jeunesse de l'Arrondissement judiciaire où réside l'enfant. L'objectif premier de cette mise en contact est bien évidemment d'éviter d'entamer un travail de mise en lien entre enfants et parents alors qu'une interdiction de contact préexiste à notre mise au travail.

Certaines informations à ce sujet peuvent donc s'avérer primordiales pour nous permettre de respecter l'intérêt de l'enfant. Ainsi le travail avec les familles se fait dans la plus grande cohérence possible.

La systématisation de cette démarche a augmenté la reconnaissance de notre service auprès de ces différentes instances au point qu'il arrive de plus en plus souvent que l'initiative du contact provienne de ces services. Notre collaboration est demandée, notre expérience dans les *relations enfants-parents* en milieu carcéral ne fait plus aucun doute pour ces services.

6.1.2. Implications dans notre travail.

Pratiquement, de nombreuses situations requièrent une attention et un travail en profondeur : préparations régulières des parents et des enfants aux visites, présence de notre service aux évaluations organisées par les SAJ, SPJ et Tribunaux. Dans le cadre de mandats spécifiques, il nous sera bien souvent demandé d'organiser des visites encadrées entre l'enfant et son parent.

Le travail dans chacune de ces situations demeure unique et demande un investissement particulier pour notre service.

6.1.3. Au niveau du Financement.

Les situations présentées sont souvent celles des enfants les plus en difficultés. L'Aide à la Jeunesse reconnaît par ailleurs l'excellent travail effectué par notre service. Un accord financier (15.000€) a été trouvé en 2014. Mais aucun depuis. Or il nous apparaît très clairement que nous ne faisons pas que de l'aide au détenu mais travaillons également dans l'intérêt des enfants.

Le nombre de mandats extérieurs qui nous sont confiés connaît une augmentation exponentielle importants chaque année sans cependant que les moyens financiers pour assumer ces missions ne soient assumés. Ceci nous conduit à des difficultés financières qui mettent en péril les activités de notre association auprès des autres détenus. Selon nos chiffres des dix dernières années, nous oscillons entre 25 et 30 % de nos mandats qui proviennent directement des tribunaux de jeunesse, Services d'Aide à la Jeunesse-SAJ et des Services de Protection de la Jeunesse-SPJ

6.2. La collaboration avec le service d'Aide aux détenus.

Le décret précisant l'agrément du REP en tant que service lien par la Communauté française de Belgique, ainsi que la reconduction de l'agrément, nous permet de développer, intensifier et valoriser notre identité à travers nos missions ainsi que notre collaboration avec les services d'aide aux détenus.

Ainsi, le Relais Enfants-Parents participe activement et régulièrement à toutes les rencontres planifiées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

Une remarquable intégration de notre Association au sein d'autres services partenaires s'est manifestée à travers les multiples sollicitations des divers intervenants des SPS dans les prisons, des intervenants SAD (Bruxelles et Wallonie), des mandats des Tribunaux de la Famille, en se joignant à la traditionnelle tradition des familles qui bénéficient et apprécient depuis longtemps nos interventions dans le soutien du lien Enfant-parent détenu.

Les services se sont rencontrés en formalisant leur collaboration, ce qui a permis de repreciser les actions respectives ainsi que les attentes de chacun. Les services orientent les demandes vers les autres et le REP relaie les demandes qui dépassent le cadre habituel des relations entre les enfants et les parents.

7. SUPERVISION DU PERSONNEL ET EVALUATION DES ACTIONS

Supervision du personnel.

Deux réunions mensuelles sont organisées pour l'ensemble de l'équipe au siège social du « Relais Enfants-Parents » à Bruxelles. Ces réunions intègrent une partie clinique, une partie discussion de fond et institutionnelle.

- *Réunions cliniques*

Les réunions cliniques sont prises en charge par un superviseur Mr Cédric Levaque, (Psychologue / Psychanalyste) extérieur à notre association. Au cours de ces réunions, chaque intervenant présente à l'équipe une ou plusieurs situations rencontrées dans en prison et qui nécessitent une réflexion particulière (faits de mœurs...). Nous tentons, dans la collégialité, de réfléchir à notre approche et de trouver des pistes de travail susceptibles de soutenir au mieux les familles que nous accompagnons.

La réunion clinique représente un outil indispensable au Relais : elle participe de la mise en commun du travail au cas par cas – d'autant plus que les intervenants travaillent dans différentes prisons - et favorise l'échange des pratiques. La réunion clinique aborde également des aspects du travail plus institutionnel ou organisationnel, comme le transfert des dossiers, l'élaboration et le suivi des projets. Les frais sont à la charge du relais.

- *Réunions de fonds et institutionnelles.*

Ces réunions ont pour objectifs :

- d'informer l'équipe sur la gestion de l'association et d'améliorer la communication de l'équipe,
- de soutenir la pratique quotidienne par les outils mis à la disposition par l'association,
- de réunir les questions qui seront présentées lors des prochains Conseils d'administration,
- de coordonner l'ensemble des dispositifs relatifs à l'accompagnement des enfants et des parents détenus,
- de préparer les fêtes organisées lors des visites-fêtes...

8. Collaboration avec des volontaires formés par le Relais.

La loi de principe a fortement augmenté le droit de visites des familles et donc des enfants en prison. L'augmentation conséquente du nombre de détenus implique un accroissement important du nombre des demandes d'intervention du Relais Enfants Parents pour organiser des visites collectives ou individuelles d'enfants soit le mercredi ou le samedi en fonction des prisons.

En 2014, afin de permettre aux enfants d'avoir accès à ces visites, nous avons sélectionné et formé une nouvelle équipe de volontaires qui épaulent les psychologues du Relais qui se retrouvent régulièrement face à un grand groupe d'enfants (entre 10 et 20 enfants) et souvent très jeunes.

9. L'équipe Relais Enfants Parents en 2016.

Le Conseil d'Administration :

- Monsieur Arnaud Jansen, Président / Avocat
- Monsieur Yves Stappers, Administrateur-Trésorier
- Monsieur Alain Bouregba, Administrateur / Président Fédération des Relais Enfants-Parents
- Monsieur Martin du Bois, Administrateur.

Direction de l'Équipe :

- Monsieur Jean Claude Vitoux

Superviseur clinique :

- Cédric Levaque, Psychologue / Psychanalyste

L'Équipe en 2016 :

Pour rappel, la majeure partie des membres de l'équipe de notre association travaille sur base d'un mi-temps mensuel. Exceptés deux intervenantes qui ont un quart temps, et une intervenante qui a un temps plein car elle est responsable du projet « radicalisme ». Chaque intervenant partage son mi-temps entre deux prisons.

Equipe en prison

- Dalia Wexler, Psychologue
- Joan Reyes, Psychologue
- Virginie Temmerman, Psychologue
- Anne Servaes, Psychologue
- Mélissa Hermand, Psychologue
- Anne Servaes (psychologue)
- Samanta Widart, Psychologue
- Charlotte Fossoul, psychologue
- Yolima Blanco Morales, Psychologue
- Amandine Bosquet, Psychologue
- Marie Sepult, Psychologue (remplacement)

Equipe au siège

- Maurice Jansen, Chargé de Communication
- Nadine Stievenart, Secrétaire de direction
- Brigitte Tennstedt, Assistante administrative

En maladie longue durée

- Marion Noël, Assistante en Psychologie (congé maladie, depuis 2013)
- Télésphore Nkwirikiye, Psychologue (congé maladie, depuis 2016)

10. Remerciements.

Nous remercions le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles qui soutient, par ses précieux conseils, notre association et qui nous accorde une aide financière et un soutien moral tellement important. Nous remercions les Ministres et leur cabinet pour le soutien apporté.

Nous remercions les directions des prisons et les agents pénitentiaires pour leur aide et leur soutien dans le cadre de nos missions.

Enfin, nous remercions chaleureusement « Les happy clowns », « Hopi-conte » ainsi que l'ensemble de nos partenaires bénévoles : les volontaires de la Croix Rouge, les St Nicolas, la maquilleuse, les stagiaires...

11. Conclusions.

L'année 2016 s'est révélée extrêmement riche pour le Relais Enfants-Parents, agréé en tant que service-lien par la Communauté Française de Belgique. Conformément au décret, notre collaboration avec les Services d'Aide aux Détenus s'est intensifiée et officialisée.

Notre asbl est active dans 9 prisons de la Communauté française, il est donc indispensable de collaborer avec les SPS, SPJ et TJ. Ainsi que de communiquer avec les SAD, tant pour les situations de transfert d'un détenu vers une autre prison, que lorsque certaines familles particulièrement vulnérables impliquent la mise en commun de nos actions et une bonne communication entre nous. Nous souhaitons développer encore plus ces partenariats afin d'optimiser nos actions.

Sur le plan financier, il y aura cependant lieu de redéfinir avec nos bailleurs de fonds, les incidences importantes que les demandes des services extérieurs (mandats judiciaires...) impliquent comme longuement expliqué tant dans l'éditorial que tout au long de ce rapport.

Membre de l'association internationale « Children of Prisoners Europe » nous participons activement aux activités de l'association en Europe. Mme Wexler nous a représenté lors d'un voyage à Zagreb en mai 2016. La rencontre portait sur le thème « Les enfants dont un parent est en conflit avec la loi : quels sont leurs intérêts ? Comment rencontrer ces intérêts ? »

La priorité du Relais Enfants Parents sera toujours de mettre le lien parent-enfant en avant tout en portant une attention particulière au bien être de l'Enfant. Notre vision est d'organiser un travail de prévention auprès des enfants, en maintenant les liens avec son parent incarcéré. Ces actions fondamentales, en direction des enfants, tente de réparer une longue chaîne de ruptures et de déchirements.

Au-delà des murs de la prison, nous poursuivons un travail d'information, de sensibilisation et d'ouverture pour qu'un jour les établissements pénitentiaires se transforment en d'autres systèmes qui puissent former, éduquer et soigner les plus précarisés de notre société.

Pour chacun, au sein de notre équipe, voir un ou des enfants, lors des visites collectives ou individuelles, se précipiter avec joie dans les bras de son parent en criant « Papa » ou « Maman » constituera toujours une récompense mais surtout un encouragement à nous mobiliser davantage.

« Pour les enfants, ce n'est pas leur peine et pourtant c'est leur souffrance. »

12. Annexe.

12.1. Annexe I. Collaboration avec l'asbl Hopi'Conte (Claire Goethals)

Atelier des histoires pour les mamans détenues et leur bébé

Je suis conteuse.

Depuis 30 ans, je raconte des histoires. Des histoires dans les rues de quartiers d'habitations sociales, des histoires aux enfants, bébés hospitalisés, des histoires aux papas détenus et à leurs enfants venus les visiter, des histoires aux personnes âgées résidant dans des maisons de retraite ou aux personnes ayant un handicap.

Toute cette expérience m'a fait découvrir la richesse qu'apportent les contes et les histoires dans le cheminement de chacun.

L'histoire est un voyage au-delà des barreaux du lit du nourrisson, au-delà des barreaux des prisons. Le conte est liberté. On se retrouve ensemble mais dans un autre univers, dans une aventure qui, souvent, a des points communs avec sa propre vie.

On rit, on a peur, on est ému... Des mots se mettent. Et peu à peu, une distance peut se faire entre soi et sa vie. On se découvre avec tous des possibles.

L'histoire parle d'une autre réalité, d'autres personnages, de situations parfois inconnues mais aussi de sentiments, d'émotions que l'enfant vit et reconnaît dans l'histoire, les images du livre ou l'intonation de la voix. L'enfant prend du recul par rapport à ce qu'il vit. En s'identifiant au héros, il renforce sa propre identité, différente de celle du parent. Le livre, l'histoire devient un compagnon de route pour le petit, un objet transactionnel qui lui permet de mieux vivre la séparation avec le parent.

La maman détenue avec son bébé vit une relation bien plus fusionnelle que d'autres mamans. Le livre, l'histoire peut soutenir leur relation mère-enfant, par ses ouvertures au monde, la distanciation vis-à-vis des émotions de chacun. Le livre ou l'histoire est comme un tiers invité dans leur relation qui permet plus facilement à chacun un espace personnel.

Avec marionnettes, comptines, historiettes et petits livres, nous plongerons dans le monde du récit pendant 30 à 45 minutes. Ce sera l'occasion d'initier la maman à raconter et lire des livres à son petit, de l'encourager à se plonger dans son bagage culturel (comptines, historiettes, chansons, contes,...) pour le transmettre à son petit. Nous limiterons le nombre de participants à 10 enfants.

Claire Goethals
Rue du centre, 19
1460 Virginal

12.2 Annexe II. Rapport Conférence COPE – Zagreb (Croatie) mai 2016.

La rencontre annuelle du COPE -« Children of Prisoners of Europe»- organisée en mai 2016 par l'Ombudsman pour les enfants de République de Croatie en coopération avec le réseau du COPE et en collaboration avec la direction du système pénitentiaire du ministère de la justice croate.

L'organisatrice de la conférence internationale à Zagreb a choisi de centrer la journée de la conférence sous le titre : « Les enfants dont un parent est en conflit avec la loi : quels sont leurs intérêts ? Comment rencontrer ces intérêts ? »

Le bureau croate est un de 27 membres de l'organisation internationale « Children of Prisoners of Europe – COPE » qui rassemble des nombreuses organisations et associations pour les enfants dont leurs parents sont emprisonnés.

Cette journée a été conçue comme une rencontre d'experts et de scientifiques afin d'échanger des connaissances, des recherches et des expériences sur la reconnaissance des besoins et les intérêts des enfants dont les parents sont en conflit avec la loi (en prison ou arrêtés). Il s'agit aussi de réfléchir à l'amélioration des conditions au sein des prisons pour soutenir le lien entre l'enfant et son parent. Un lien à soutenir à condition qu'il n'aille pas à l'encontre du bien-être de l'enfant. Comment soutenir un enfant qui vit dans cette position vulnérable ? Quels sont les risques auxquels l'enfant est exposé ?

Au cours de cette journée, l'expérience et les initiatives de l'ombudsman croate dans le domaine de la promotion et la conscientisation du public expert depuis 2006 étaient exposés ; par exemple, les efforts pour encourager le personnel du système pénitentiaire à améliorer les conditions des rencontres enfants-parents détenus. Les activités du bureau croate ont souvent été citées au niveau international comme exemple de bonnes pratiques : les formes de coopération entre le système pénitentiaire et différents départements ainsi qu'entre l'ombudsman pour les enfants et le secteur civil. Ont aussi été abordé : les différentes positions des membres des Nations Unies pour les droits de l'enfant, la position de la Commission européenne, celle du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de l'UNICEF.

Parmi les intervenants et activités, citons :

- Mr Alain BOUREGBA -fondateur du réseau COPE.
- Groupe de six jeunes : débat animé : pour et contre le maintien du lien entre un enfant et un parent incarcéré.
- Projection de Vidéos – « Families Outside » « Our Voice ».
- Mme RENATE WINTER (Juge) – comité de droit de l'enfant- Nations Unies
- Mme Margaret TRUITE – commissaire à la Commission Européenne
- Mme Valentina OTMACIC- directrice d'UNICEF : bureau de la République Croate.
- Mme Bruna PROFACA – « Parents en prison : quel soutien pour l'enfant ? » Centre de la protection de l'enfant – Zagreb
- Mr Igor KANIZAJ : « Le média et les enfants de parents incarcérés » -Faculté de sciences politiques et journaliste.
- L'association RODA (Croatie) : Projets au sein des prisons en Croatie.
- Jurica Pucelat – association : STATUS M. Projet sur 3 ans.

La seconde journée était consacrée à l'Assemblée Générale de COPE et à des ateliers thématiques.

Au cours de la troisième journée, une visite de la prison de Lepoglava était organisée. La prison est située à la campagne en région agricole à une heure et demie de Zagreb.

Cette prison est entourée de terres agricoles qui appartiennent à la prison. Ces terres fertiles sont travaillées par les détenus.

Quelques points spécifiques de la prison :

Pour les détenus :

- Une chapelle impressionnante au sein de la prison : cette chapelle sert différents cultes. Le détenu peut demander une confession seul avec le prêtre.
- VHS (visites de couple hors surveillance) : locaux pour visites de couples aussi pour les couples homosexuels.

Pour les enfants :

- Lien entre parents incarcérés et enfants : salle de visite spéciale pour les visites des enfants. Cette salle est accessible très facilement depuis l'entrée de la prison et les enfants ne doivent pas passer par des cours et des couloirs de la prison pour y accéder.
- La salle de visite des enfants est peinte en couleur avec des dessins sur les murs. Les jouets et le matériel de bricolage et peinture sont à disposition en permanence. Tables et chaises à la taille des enfants.
- Les parents détenus peuvent s'habiller en jeans (pantalon et chemise) pour la visite avec leurs enfants. Ceci pour éviter que les enfants voient leur papa en uniforme de prison – ce qui peut provoquer un choc pour certains enfants.

Conclusion :

Ces journées organisées par un membre de COPE sont l'occasion de faire des contacts et d'avoir des échanges avec d'autres professionnels de tous pays et tous secteurs, qu'ils soient professionnels de terrain, hommes politiques ou chercheurs. C'est aussi l'occasion d'initier des projets et lancer des collaborations. Les associations actives qui font la promotion de leurs projets ont plus de visibilité au niveau Européen et International et peuvent en conséquence plus facilement obtenir des fonds.

Pour le REP Belgique :

- Nous sommes sollicités par l'équipe Suisse et le bureau Luxembourgeois pour faire des visites et échanger des pratiques au sein de nos prisons.
- Des contacts ont été pris avec la commissaire européenne et l'Unicef.
- Contact et échange avec une professionnelle Irlandaise pour une visite d'étude au REP Belgique. Cette visite a eu lieu au mois de septembre 2016. La publication de cette recherche présente le travail du REP Belgique.
- Dans le cadre d'une recherche en Europe, une délégation turque a échangé sur leurs attentes lors de la visite au REP Belgique au mois de juillet 2016. La publication n'a pas encore été envoyée au REP Belgique.
- COPE demande l'envoi de nos projets, photos, et événements pour témoigner de nos activités cette année.